



Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close le 31 janvier 2026

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Geoff Weiss, premier vice-président, Relations avec les investisseurs et Mesure du rendement (416) 980-5093

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

TABLE DES MATIÈRES

Le présent document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le premier trimestre de 2026 (T1/26), ainsi qu'avec notre Rapport annuel 2025 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion) disponible sur le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. D'autres informations financières peuvent être obtenues dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. La CIBC dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR). Veuillez vous référer au glossaire pour les termes liés à Bâle utilisés dans les documents.

La composition des mesures incluses dans le présent document et des informations à fournir, y compris le format des gabarits, est conforme aux lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), y compris la ligne directrice Normes de fonds propres, la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP), la ligne directrice Exigences de levier et la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

Tous les montants présentés dans le présent document sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Index du rapport au titre du troisième pilier	1
IC1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	3
IC2 : Indicateurs clés – Exigences de CTAP (au niveau du groupe de résolution)	4
AP1 : Aperçu de l'actif pondéré en fonction du risque (APR)	5
CMS1 : Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	6
CMS2 : Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	8
Variations de l'APR	11
LI1 : Écarts entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les catégories des états financiers et les catégories de risques réglementaires	12
LI2 : Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	13
CFP1 : Composition des fonds propres réglementaires	14
CFP2 : Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	16
Variations des fonds propres réglementaires	18
CTAP1 : Composition de la CTAP (au niveau du groupe de résolution)	19
CTAP3 : Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	20
CCyB1 : Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	22
RL1 : Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	25
RL2 : Modèle de divulgation commun du ratio de levier	25
RC1 : Qualité de crédit des actifs	26
RC2 : Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	28
RC3 : Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	29
RC4 : Approche standard (AS) – Expositions au risque de crédit et effets de l'ARC	30
RC5 : AS – Expositions par catégories d'actifs et par coefficient de pondération du risque	33
RC6 : Notation interne (NI) – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	38
RC10 : NI (financement spécialisé en vertu de l'approche de classement)	53
RCC1 : Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	55
RCC3 : AS – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque	57
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	59
RCC5 : Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	69
RCC6 : Expositions sur dérivés de crédit	71
RCC8 : Expositions aux contreparties centrales	72
TITR1 : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	73
TITR2 : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	75
TITR3 : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire	77
TITR4 : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur	80

TABLE DES MATIÈRES (suite)

RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

RM1 : Risque de marché selon l'AS	83
REC1 : Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	84
REC2 : Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	84
REC3 : Approche standard pour le REC (AS-REC)	84
REC4 : États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au REC selon l'AS-REC	84
CAE1 : Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BIS1 qui utilisent l'approche globale	85
CAE2 : Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs	86

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Informations fournies afin de répondre aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Risque de crédit – Exposition en cas de défaut (ECD)	87
Risque de crédit – Concentration géographique	88
Risque de crédit – Profil des échéances	89
Risque de crédit associé aux dérivés	90
Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – Contrôles <i>ex-post</i>	91
Glossaire	92

RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

INDEX DU RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

L'index ci-dessous présente la liste des exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) qui sont actuellement en vigueur pour la CIBC, ainsi que ses établissements. Comme il est mentionné, les informations qui sont présentées dans notre Rapport annuel 2025, dans nos documents d'information financière supplémentaires du T1/26, et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025 se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Le cadre de gestion du risque de crédit intégré à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF comprend des exigences relatives au risque de crédit de contrepartie, aux activités de titrisation, ainsi qu'au risque de non-règlement, les placements en actions dans des fonds et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Les montants présentés aux pages 87 à 91 du présent document et les renseignements contenus dans le Rapport annuel 2025 de la CIBC sont traités à titre d'expositions réglementaires ou d'APR liés au risque de crédit (c.-à-d. les informations sur le risque de crédit comprennent généralement une partie ou la totalité de ces montants, selon la nature des informations à fournir), alors que le Rapport au titre du troisième pilier présente une ventilation de ces montants de la page 1 à la page 86.

Sujet	Identifiant	Tableaux et fiches	Fréquence	Rapport au titre du troisième pilier	Rapport trimestriel du T1/26	Rapport annuel 2025	Information financière supplémentaire
			Pages				
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et de l'actif pondéré en fonction du risque (APR)	IC1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	3	23-24	35-36	
	IC2	Indicateurs clés – Exigences de CTAP (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	4	23-24	35-36	
	APA	Approche de gestion du risque de la Banque	Annuelle			31, 42-49, 53-55, 57, 62, 65, 68, 70, 77-81	
	AP1	Aperçu de l'APR	Trimestrielle	5			
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	6		34	
	CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle	8		34	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1	Écarts entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les catégories d'états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	12			
	LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	13			
	LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle	12-13		125	
	VP1	Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	Annuelle	s. o. ⁽¹⁾			
Grèvement d'actifs	ENC	Grèvement d'actifs	Trimestrielle		39	71	
Rémunération	REMA	Politique de rémunération	Annuelle			Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025	
	REM1	Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2	Paievements spéciaux	Annuelle				
	REM3	Rémunération différée	Annuelle				
Composition des fonds propres et CTAP	CFP1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	14			
	CFP2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	16			
	CFPA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de CTAP admissibles ⁽²⁾	Trimestrielle		22-24, 72	33, 35-36, 158	
	CTAP1	Composition de la CTAP (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	19			
	CTAP2	Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	s. o. ⁽³⁾			
	CTAP3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	20			
Mesures de contrôle macroprudentiel	BISM	Divulgaration des indicateurs de banque d'importance systémique mondiale (BISM)	Annuelle		26		
	CCyB1	Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Trimestrielle	22			
Ratio de levier	RL1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	25			
	RL2	Modèle de divulgation commun du ratio de levier	Trimestrielle	25			
Risque de crédit	RCA	Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle			54, 55, 56	
	RC1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	26			
	RC2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	28			
	RCB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	26		55, 63, 76, 83, 117, 140	23-34
	RCC	Informations qualitatives sur les techniques d'ARC	Annuelle			55, 64, 149	
	RC3	Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle	29			
	RCD	Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle			59	
	RC4	AS – Expositions au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle	30			
	RC5	AS – Expositions par catégories d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	33			
	RCE	Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle			34, 49, 54-58	
	RC6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD ⁽⁴⁾	Trimestrielle	38			

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

INDEX DU RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Sujet	Identifiant	Tableaux et fiches	Fréquence	Rapport au titre du troisième pilier	Rapport trimestriel du T1/26	Rapport annuel 2025	Information financière supplémentaire
			Pages				
Risque de crédit (suite)	RC7	NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur l'APR	Trimestrielle	s. o. ⁽⁵⁾			
	RC8	États des flux de l'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle	11			
	RC9	NI – Contrôle <i>ex-post</i> de la PD par portefeuille ⁽⁴⁾	Annuelle	s. o. ⁽¹⁾			
	RC10	NI (financement spécialisé en vertu de l'approche de classement)	Trimestrielle	53			
Risque de crédit de contrepartie	RCCA	Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie	Annuelle			55, 59, 76, 147, 150	
	RCC1	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche	Trimestrielle	55			
	RCC3	AS – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération en fonction des risques	Trimestrielle	57			
	RCC4	NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD ⁽⁴⁾	Trimestrielle	59			
	RCC5	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle	69			
	RCC6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	71			
	RCC7	États des flux de l'APR pour les expositions au RCC selon l'approche des modèles internes (AMI)	Trimestrielle	55			
	RCC8	Expositions aux contreparties centrales	Trimestrielle	72			
Titrisation ⁽⁶⁾	TITRA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle			40-41, 64, 114, 118, 140	
	TITR1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	73			
	TITR2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	75			
	TITR3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle	77			
	TITR4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle	80			
Risque de marché	RMA	Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle			65-66	
	RMB	Informations qualitatives sur les banques utilisant l'approche des modèles internes (AMI)	Annuelle			s. o. ⁽⁷⁾	
	RM1	Risque de marché selon l'AS	Trimestrielle	83			
	RM2	État des flux de l'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI	Trimestrielle	s. o. ⁽⁷⁾			
	RM3	Valeurs de l'AMI à des fins de négociation	Trimestrielle	s. o. ⁽⁷⁾			
	RM4	Comparaison des estimations de la valeur à risque (VaR) avec les profits/pertes	Trimestrielle	s. o. ⁽⁷⁾			
Risque lié au rajustement de la valeur du crédit	RECA	Informations qualitatives générales requises sur le REC	Annuelle			34, 44-45, 59, 126-127	
	REC1	Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	Trimestrielle	84			
	REC2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	Trimestrielle	84			
	RECB	Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres REC (AS-REC)	Annuelle			34, 59	
	REC3	Approche standard pour le REC (AS-REC)	Trimestrielle	84			
	REC4	États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au REC selon l'AS-REC	Trimestrielle	84			
Expositions sur crypto-actifs ⁽⁸⁾	CAEA	Communication d'informations qualitatives sur les activités liées aux crypto-actifs d'une BIS1	Annuelle			s. o. ⁽⁸⁾	
	CAE1	Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BIS1 qui utilisent l'approche globale	Trimestrielle	85			
	CAE2	Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs	Trimestrielle	86			
Risque de liquidité	LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle			70-77	
	LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle		39-40	72	
	LIQ2	Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle		40-41	74	
Risque opérationnel	ROA	Informations qualitatives générales sur le dispositif des banques en matière de risque opérationnel	Annuelle			77-79	
	RO1	Pertes historiques	Annuelle	s. o. ⁽¹⁾			
	RO2	Indicateur opérationnel et sous-composantes	Annuelle	s. o. ⁽¹⁾			
	RO3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	s. o. ⁽¹⁾			
Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	IRRBB	Informations qualitatives et quantitatives sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)	Annuelle			68-69	

(1) Les modèles de rapport VP1, RC9, RO1, RO2 et RO3 ne doivent être publiés qu'une fois l'an. Se reporter au Rapport au titre du troisième pilier et au document Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires de la CIBC pour la période close le 31 octobre 2025, qui se trouvent sur notre site Web : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/quarterly-results.html>.

(2) Le tableau du CFPA se trouve à l'adresse suivante : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/regulatory-capital-instruments.html>.

(3) La CIBC n'est pas une BISM.

(4) Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la perte en cas de défaut (PCD). Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements de prudence, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle de notre Rapport annuel 2025.

(5) Au 31 janvier 2026, l'utilisation de dérivés de crédit a réduit de néant l'APR lié aux prêts aux entreprises selon l'approche NI.

(6) Exclut les prêts hypothécaires titrisés au moyen de programmes soutenus par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment la création de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) aux termes du Programme de TACH en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et du Programme d'Obligations hypothécaires du Canada. Ces expositions sont pondérées en fonction du risque dans le cadre de gestion du risque.

(7) La CIBC n'applique pas la méthode des modèles internes du risque de marché.

(8) Avec prise d'effet au T1/26, nous avons commencé à présenter les informations quantitatives trimestrielles en lien avec les crypto-actifs. Les informations qualitatives annuelles seront présentées dans notre Rapport annuel 2026.

s. o. Sans objet.

IC1 : INDICATEURS CLÉS (AU NIVEAU DU GROUPE CONSOLIDÉ)

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	a	b	c	d	e
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	48 465	47 718	46 616	45 795	46 213
2 Fonds propres de première catégorie	55 823	54 105	53 303	51 756	51 574
3 Total des fonds propres	63 922	62 287	61 338	60 697	59 114
Actif pondéré en fonction du risque (montants)					
4 Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	361 829	357 803	347 712	341 204	341 930
4a Total des APR (avant plancher)	361 829	357 803	347 712	341 204	341 930
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,4%	13,3%	13,4%	13,4%	13,5%
5b Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (%) (avant plancher)	13,4%	13,3%	13,4%	13,4%	13,5%
6 Ratio de fonds propres de première catégorie	15,4%	15,1%	15,3%	15,2%	15,1%
6b Ratio de fonds propres de première catégorie (avant plancher)	15,4%	15,1%	15,3%	15,2%	15,1%
7 Ratio du total des fonds propres	17,7%	17,4%	17,6%	17,8%	17,3%
7b Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	17,7%	17,4%	17,6%	17,8%	17,3%
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des APR					
8 Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
9 Exigence relative à la réserve contracyclique ⁽¹⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10 Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BISI	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
11 Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
12 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque ⁽²⁾	8,9%	8,8%	8,9%	8,9%	9,0%
Ratio de levier					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 281 150	1 261 098	1 244 201	1 213 223	1 205 520
14 Ratio de levier (ligne 2 / ligne 13)	4,4%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%

(1) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % (0,04 % au T4/25) est le montant déterminé en fonction des expositions moyennes pondérées au secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

(2) Correspond à la ligne 5 ci-dessus moins l'exigence minimale réglementaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %.

IC2 : INDICATEURS CLÉS – EXIGENCES DE CTAP (AU NIVEAU DU GROUPE DE RÉOLUTION) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	<u>a</u>	<u>b</u>	<u>c</u>	<u>d</u>	<u>e</u>
1 Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) disponible	116 021	114 102	114 311	109 803	107 533
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	361 829	357 803	347 712	341 204	341 930
3 Ratio de CTAP : CTAP en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	32,1%	31,9%	32,9%	32,2%	31,4%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	1 281 150	1 261 098	1 244 201	1 213 223	1 205 520
5 Ratio de levier CTAP : CTAP en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	9,1%	9,0%	9,2%	9,1%	8,9%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du Financial Stability Board (FSB) sur la CTAP s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme CTAP externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme CTAP externe si aucune limite n'était appliquée (%)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

(1) À titre de banque d'importance systémique nationale (BISN), la CIBC doit respecter un ratio de CTAP cible fondé sur les risques (comprenant un ratio minimal de 21,5 % et la réserve pour stabilité intérieure applicable) et un ratio de levier CTAP de 7,25 %.

s. o. Sans objet.

AP1 : APERÇU DE L'APR ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25	
	a	b	c	d	e	f
	Exigences minimales de fonds propres		APR			
	APR					
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	259 725	20 778	257 111	251 128	248 223	248 957
2 dont : AS ⁽²⁾	23 367	1 869	23 860	22 860	23 177	24 047
3 dont : approche fondée sur les notations internes fondation (approche NI fondation)	44 740	3 579	43 731	42 793	39 507	38 748
4 dont : approche par critères de classement de l'autorité de contrôle	55	4	66	88	21	78
5 dont : approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)	191 563	15 326	189 454	185 387	185 518	186 084
6 Risque de crédit de contrepartie ⁽³⁾	13 088	1 047	13 094	12 192	11 231	11 539
7 dont : AS pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	363	29	368	423	351	378
8 dont : AMI	6 290	503	6 441	5 784	5 901	5 519
9 dont : autres RCC	6 435	515	6 285	5 985	4 979	5 642
10 REC	3 341	267	3 057	3 166	3 882	3 588
11 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence ⁽⁴⁾	2 715	217	2 623	2 464	2 371	2 341
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat ⁽⁴⁾	12	1	16	16	50	29
13 Risque de règlement	-	-	-	-	-	-
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	11 170	893	11 604	10 996	10 099	9 559
15 dont : approche NI	2 705	216	2 726	2 762	2 768	2 905
16 dont : approche fondée sur les notations externes (approche NE), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI)	4 873	390	4 862	4 490	3 574	3 317
17 dont : AS ⁽⁵⁾	3 592	287	4 016	3 744	3 757	3 337
18 Risque de marché	13 321	1 066	12 243	11 320	10 352	12 049
19 dont : AS	13 321	1 066	12 243	11 320	10 352	12 049
20 dont : AMI	-	-	-	-	-	-
21 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	-	-	-	-	-	-
22 Risque opérationnel	51 487	4 119	50 712	49 638	48 674	47 793
23 Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération des risques de 250 %)	6 970	558	7 343	6 792	6 322	6 075
24 Plancher de fonds appliqué (%)	67,5%		67,5%	67,5%	67,5%	67,5%
25 Ajustement relatif au plancher	-		-	-	-	-
26 s. o. pour les BSIN	-		-	-	-	-
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+25)	361 829	28 946	357 803	347 712	341 204	341 930

(1) Pour les variations de l'APR, se reporter au tableau « Variation de l'APR ».

(2) Comprend également l'APR de 1 508 M\$ (1 433 M\$ au T4/25) au titre de placements en actions détenus à des fins autres que de négociation.

(3) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

(4) Les placements en actions dans des fonds ne sont présentés qu'au tableau AP1.

(5) Comprend les expositions de titrisation pondérées en fonction des risques par l'application d'un coefficient de 1 250 %.

s. o. Sans objet.

CMS1 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD AU NIVEAU DU RISQUE

(en millions de dollars)

T1/26				
a	b	c	d	
APR				
APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale	
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	236 358	259 725	417 107	
2 Risque de crédit de contrepartie	12 082	1 006	13 088	31 705
3 Rajustement de la valeur du crédit		3 341	3 341	3 341
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	6 207	4 963	11 170	22 446
5 Risque de marché	-	13 321	13 321	13 321
6 Risque opérationnel		51 487	51 487	51 487
7 APR résiduels		9 697	9 697	9 697
8 Total	254 647	107 182	361 829	549 104

(en millions de dollars)

T4/25				
a	b	c	d	
APR				
APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale	
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	233 251	23 860	257 111	414 653
2 Risque de crédit de contrepartie	12 082	1 012	13 094	31 930
3 Rajustement de la valeur du crédit		3 057	3 057	3 057
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	6 161	5 443	11 604	22 758
5 Risque de marché	-	12 243	12 243	12 243
6 Risque opérationnel		50 712	50 712	50 712
7 APR résiduels		9 982	9 982	9 982
8 Total	251 494	106 309	357 803	545 335

(en millions de dollars)

T3/25				
a	b	c	d	
APR				
APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale	
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	228 268	22 860	251 128	407 173
2 Risque de crédit de contrepartie	11 328	864	12 192	32 151
3 Rajustement de la valeur du crédit		3 166	3 166	3 166
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	5 828	5 168	10 996	21 772
5 Risque de marché	-	11 320	11 320	11 320
6 Risque opérationnel		49 638	49 638	49 638
7 APR résiduels		9 272	9 272	9 272
8 Total	245 424	102 288	347 712	534 492

CMS1 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD AU NIVEAU DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

		T2/25			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	225 046	23 177	248 223	398 777
2	Risque de crédit de contrepartie	10 444	787	11 231	28 651
3	Rajustement de la valeur du crédit		3 882	3 882	3 882
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	5 239	4 860	10 099	20 982
5	Risque de marché	-	10 352	10 352	10 352
6	Risque opérationnel		48 674	48 674	48 674
7	APR résiduels		8 743	8 743	8 743
8	Total	240 729	100 475	341 204	520 061

(en millions de dollars)

		T1/25			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	224 910	24 047	248 957	397 881
2	Risque de crédit de contrepartie	10 690	849	11 539	29 322
3	Rajustement de la valeur du crédit		3 588	3 588	3 588
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	5 339	4 220	9 559	21 608
5	Risque de marché	-	12 049	12 049	12 049
6	Risque opérationnel		47 793	47 793	47 793
7	APR résiduels		8 445	8 445	8 445
8	Total	240 939	100 991	341 930	520 686

CMS2 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD POUR LE RISQUE DE CRÉDIT AU NIVEAU DE LA CATÉGORIE D'ACTIFS

(en millions de dollars)

T1/26				
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BIS ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	5 160	1 309	6 469	5 281
dont : catégorisés comme banques multilatérales de développement (BMD)/entités du secteur public (ESP) selon l'AS	3 697	1 002	4 699	4 811
2 Banques et autres institutions financières	4 134	344	4 478	8 580
3 Obligations sécurisées	172	-	172	371
4 Capitaux propres	-	1 508	1 508	1 508
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	134 163	7 688	141 851	223 889
dont : soumises à l'approche NI fondation	40 434	-	40 434	44 027
dont : soumises à l'approche NI avancée	93 729	-	93 729	172 174
7 Clientèle de détail	76 807	4 764	81 571	135 794
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	21 815	2 949	24 764	29 281
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 496	648	12 144	16 611
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	43 496	1 167	44 663	89 902
8 Financement spécialisé	15 922	-	15 922	33 929
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	55	-	55	103
9 Autres	-	7 754	7 754	7 755
10 Total	236 358	23 367	259 725	417 107

(en millions de dollars)

T4/25				
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BIS ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	5 104	1 316	6 420	5 442
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 619	1 011	4 630	4 928
2 Banques et autres institutions financières	3 480	317	3 797	8 767
3 Obligations sécurisées	200	-	200	410
4 Capitaux propres	-	1 433	1 433	1 433
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	133 841	7 825	141 666	221 835
dont : soumises à l'approche NI fondation	40 051	-	40 051	43 307
dont : soumises à l'approche NI avancée	93 790	-	93 790	170 703
7 Clientèle de détail	74 676	4 768	79 444	134 748
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	21 533	2 926	24 459	28 824
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	10 805	660	11 465	16 551
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	42 338	1 182	43 520	89 373
8 Financement spécialisé	15 950	-	15 950	33 817
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	66	-	66	69
9 Autres	-	8 201	8 201	8 201
10 Total	233 251	23 860	257 111	414 653

(1) APR calculés selon l'AS intégrale (colonne d) : Total des APR en supposant que l'AS intégrale est appliquée au niveau des catégories d'actifs. Les chiffres présentés pour chaque catégorie d'actifs sont calculés uniquement à des fins de comparaison et ne représentent pas une exigence en vertu du dispositif de Bâle.

CMS2 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD POUR LE RISQUE DE CRÉDIT AU NIVEAU DE LA CATÉGORIE D'ACTIFS (suite)

(en millions de dollars)

T3/25				
a	b	c	d	
APR				
APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale ⁽¹⁾	
1 Emprunteurs souverains	5 023	1 252	6 275	5 039
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 533	955	4 488	4 520
2 Banques et autres institutions financières	3 108	345	3 453	7 128
3 Obligations sécurisées	206	-	206	407
4 Capitaux propres	-	1 374	1 374	1 374
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	132 458	7 533	139 991	218 234
dont : soumises à l'approche NI fondation	39 479	-	39 479	41 704
dont : soumises à l'approche NI avancée	92 979	-	92 979	168 997
7 Clientèle de détail	72 634	4 581	77 215	134 166
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	20 478	2 788	23 266	27 886
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 189	642	11 831	16 183
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 967	1 151	42 118	90 097
8 Financement spécialisé	14 839	-	14 839	33 050
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	88	-	88	76
9 Autres	-	7 775	7 775	7 775
10 Total	228 268	22 860	251 128	407 173

(en millions de dollars)

T2/25				
a	b	c	d	
APR				
APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale ⁽¹⁾	
1 Emprunteurs souverains	4 914	1 198	6 112	5 483
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 537	932	4 469	4 455
2 Banques et autres institutions financières	2 956	372	3 328	6 479
3 Obligations sécurisées	249	-	249	456
4 Capitaux propres	-	1 430	1 430	1 430
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	130 469	7 519	137 988	212 156
dont : soumises à l'approche NI fondation	36 302	-	36 302	39 962
dont : soumises à l'approche NI avancée	94 167	-	94 167	164 675
7 Clientèle de détail	72 944	4 777	77 721	134 350
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	21 177	3 010	24 187	28 676
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 220	627	11 847	16 093
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 547	1 140	41 687	89 581
8 Financement spécialisé	13 514	-	13 514	30 542
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	21	-	21	38
9 Autres	-	7 881	7 881	7 881
10 Total	225 046	23 177	248 223	398 777

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 8.

CMS2 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD POUR LE RISQUE DE CRÉDIT AU NIVEAU DE LA CATÉGORIE D'ACTIFS (suite)

(en millions de dollars)

T1/25				
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BSI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des AS	Total des APR réels	APR calculés selon l'AS intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	4 893	1 330	6 223	5 347
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 498	1 034	4 532	4 650
2 Banques et autres institutions financières	2 927	333	3 260	5 902
3 Obligations sécurisées	278	-	278	472
4 Capitaux propres	-	1 541	1 541	1 541
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	129 714	7 874	137 588	210 756
dont : soumises à l'approche NI fondation	35 541	-	35 541	39 981
dont : soumises à l'approche NI avancée	94 173	-	94 173	162 901
7 Clientèle de détail	73 423	4 851	78 274	135 107
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	20 773	2 984	23 757	28 211
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 689	675	12 364	16 087
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 961	1 192	42 153	90 809
8 Financement spécialisé	13 675	-	13 675	30 638
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	78	-	78	79
9 Autres	-	8 118	8 118	8 118
10 Total	224 910	24 047	248 957	397 881

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 8.

VARIATIONS DE L'APR

(en millions de dollars)

T1/26 vs T4/25				T4/25 vs T3/25	T3/25 vs T2/25	T2/25 vs T1/25
RC8						
Détermination en vertu d'une approche NI				Détermination en vertu de toutes les approches ⁽¹⁾		
Risque de crédit						
1 Solde au début de la période	278 697	239 412	39 285	271 396	267 065	266 961
2 Montant de l'actif ⁽²⁾	3 437	3 827	(390)	3 378	4 180	4 882
3 Qualité de l'actif ⁽³⁾	1 266	1 266	-	2 241	254	1 365
4 Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	(428)	(818)	(520)
5 Méthodologie et politique ⁽⁵⁾	593	593	-	11	(336)	(687)
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7 Variations des taux de change	(3 028)	(2 533)	(495)	1 548	581	(5 183)
8 Autre	(373)	-	(373)	551	470	247
9 Solde à la fin de la période	280 592	242 565	38 027	278 697	271 396	267 065
RCC7						
Détermination en vertu d'une AMI				Détermination en vertu de toutes les approches ⁽⁶⁾		
Risque de crédit de contrepartie						
1 Solde au début de la période	16 151	6 441	9 710	15 358	15 113	15 127
2 Montant de l'actif ⁽²⁾	638	(13)	651	809	319	750
3 Qualité du crédit des contreparties ⁽³⁾	(44)	(32)	(12)	(163)	(127)	(278)
4 Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	-	(1)	-
5 Méthodologie et politique ⁽⁵⁾	(24)	-	(24)	-	-	-
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7 Variations des taux de change	(292)	(106)	(186)	147	54	(486)
8 Autre	-	-	-	-	-	-
9 Solde à la fin de la période	16 429	6 290	10 139	16 151	15 358	15 113
Risque de marché						
1 Solde au début de la période	12 243			11 320	10 352	12 049
2 Variation des niveaux de risque ⁽⁷⁾	2 191			1 037	1 009	(1 697)
3 Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-			(114)	(41)	-
4 Méthodologie et politique ⁽⁵⁾	(1 113)			-	-	-
5 Acquisitions et cessions	-			-	-	-
6 Variations des taux de change	-			-	-	-
7 Autre	-			-	-	-
8 Solde à la fin de la période	13 321			12 243	11 320	10 352
Risque opérationnel						
1 Solde au début de la période	50 712			49 638	48 674	47 793
2 Variation des niveaux de risque	775			1 074	964	881
3 Méthodologie et politique ⁽⁵⁾	-			-	-	-
4 Acquisitions et cessions	-			-	-	-
5 Solde à la fin de la période	51 487			50 712	49 638	48 674

(1) Comprend le risque de crédit en vertu de l'AS, les placements en actions dans des fonds en vertu de l'approche par transparence et de l'approche fondée sur le mandat, le risque de non-règlement, les expositions de titrisation assujetties à l'AS et à l'approche NE (à l'exception de l'approche EI) et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

(2) A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes et de leur incidence connexe, y compris la durée et les REC.

(3) A trait aux variations de l'ARC et de la qualité du crédit de l'emprunteur/la contrepartie.

(4) Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

(5) Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur et aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

(6) Comprend le risque de crédit de contrepartie selon l'AS-RCC pour les dérivés de gré à gré non admissibles à l'AMI, ainsi que l'approche complète d'ARC des opérations de financement par titres (OFT), l'exposition aux contreparties centrales et les exigences de fonds propres pour les REC.

(7) Ont trait aux variations des positions ouvertes et à la volatilité du marché.

LI1 : ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES CATÉGORIES DES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars)

	T1/26						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire ⁽²⁾	Éléments soumis au cadre du risque de crédit	Éléments soumis au cadre du risque de contrepartie	Éléments soumis au cadre de titrisation ⁽³⁾	Éléments soumis au cadre du risque de marché	Éléments non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à la déduction des fonds propres
ACTIFS							
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 997	10 997	10 997	-	-	-	-
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	36 770	36 770	36 770	-	-	-	-
Valeurs mobilières	285 930	285 690 ⁽⁴⁾	153 975	4 457	4 192	127 523	-
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	23 809	23 809	-	23 809	-	-	-
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	85 938	85 938	-	68 751	3 453	13 734	-
Prêts	592 491	592 491 ⁽⁵⁾	564 181	2 230	23 318	611	2 151
Autres							
Dérivés	38 213	38 213 ⁽⁶⁾	-	38 213	-	34 243	-
Immobilisations corporelles	3 429	3 429	3 429	-	-	-	-
Goodwill	5 346	5 346	-	-	-	-	5 346
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2 867	2 867	-	-	-	-	2 867
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	805	1 116	1 091	-	-	-	25
Actifs d'impôt différé	877	867	1 782	-	-	-	(915) ⁽⁷⁾
Autres actifs	45 105	45 070	25 472	12 451	128	9 709	1 715
	96 642	96 908	31 774	50 664	128	43 952	9 038
Total de l'actif	1 132 577	1 132 603	797 697	149 911	31 091	185 820	11 189
PASSIFS							
Dépôts							
Particuliers	258 878	258 878	-	-	-	-	258 878
Entreprises et gouvernements	466 390	466 390	-	-	-	32 056	434 334
Banques	27 579	27 579	-	-	-	-	27 579
Emprunts garantis	63 044	63 044	-	-	-	-	63 044
	815 891	815 891	-	-	-	32 056	783 835
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	20 811	20 811	-	-	-	20 756	55
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 668	8 668	-	8 668	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	138 675	138 675	-	138 675	-	-	-
Autres							
Dérivés	41 723	41 723 ⁽⁶⁾	-	41 723	-	40 658	-
Passifs d'impôt différé	52	52	-	-	-	-	52
Autres passifs	33 352	33 378	-	-	-	5 301	28 077
	75 127	75 153	-	41 723	-	45 959	28 129
Titres secondaires	7 793	7 793	-	-	-	-	7 793
Total des passifs	1 066 965	1 066 991	-	189 066	-	98 771	819 812

(1) Les montants figurent dans plus d'une colonne s'ils sont soumis à plus d'un cadre de risque.

(2) Les filiales d'assurance de la CIBC, CIBC Cayman Reinsurance Limited (CIBC Cayman Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Se reporter au tableau CFP2 pour plus de renseignements.

(3) Excluent les expositions de titrisation du portefeuille de négociation, lesquelles sont soumises au risque de marché.

(4) Les valeurs autres que du compte de négociation sont soumises au risque de crédit, à l'exception de certains titres adossés à des créances mobilières qui sont pondérés en fonction du risque en vertu du cadre de titrisation. Les titres donnés en tant que marge initiale ou en tant que contributions aux fonds de défaut des contreparties centrales sont soumis au risque de crédit et au risque de crédit de contrepartie.

(5) Les prêts autres que du compte de négociation ne sont soumis qu'au risque de crédit, à l'exception des prêts relatifs aux activités de titrisation qui sont pondérés en fonction du risque en vertu du cadre de titrisation.

(6) Les dérivés de négociation sont exposés au risque de crédit de contrepartie et au risque de marché.

(7) Comprend les passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et au goodwill qui servent de compensation aux montants déduits des fonds propres réglementaires.

LI2 : PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS DANS LES ÉTATS FINANCIERS

(en millions de dollars)

	T1/26				
	a	b	c	d	e
	Éléments soumis au :				
	Total ⁽¹⁾	Cadre du risque de crédit ⁽²⁾	Cadre de titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	1 121 414	797 697	31 091	149 911	185 820
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	247 179	-	-	189 066	98 771
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	874 235	797 697	31 091	(39 155)	87 049
4 Montants hors bilan ⁽³⁾	673 775	212 966	40 199	420 610	-
5 Écarts de valorisation	(612)	(612) ⁽⁴⁾	-	-	-
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	29 880	-	-	29 880	-
7 Écarts découlant de la prise en compte des provisions ⁽⁵⁾	4 256	4 256	-	-	-
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-	-	-	-
9 Majoration pour OFT ⁽⁶⁾	294 686	-	-	294 686	-
10 Écarts découlant de l'inclusion des expositions futures éventuelles et du multiplicateur alpha dans l'ECD des dérivés	6 429	-	-	6 429	-
11 Sûretés ⁽⁷⁾	(644 475)	-	-	(644 475)	-
12 Autre	-	-	-	-	-
13 Valeur réglementaire des expositions	1 238 174	1 014 307	71 290	67 975	87 049

(1) Le total de la colonne a ne correspondra pas à la somme des colonnes b à e dans la mesure où des éléments soumis à des exigences de fonds propres sont visés par plus d'un cadre.

(2) Comprend des expositions de 1 122 M\$ liées aux placements en actions dans des fonds.

(3) Comprend des expositions hors bilan au titre des engagements inutilisés, des transactions assimilées à des mises en pension de titres, des dérivés, des actifs de tiers liés à nos activités de courtage de premier rang et d'autres éléments hors bilan.

(4) Comprend les ajustements de base des couvertures de la juste valeur ayant une incidence sur les valeurs comptables, mais non sur les valeurs réglementaires des expositions.

(5) La valeur comptable des prêts est présentée nette du total de la provision pour pertes sur créances. À des fins réglementaires, seules les provisions pour les pertes sur prêts douteux (troisième stade) qui sont pondérées en fonction du risque selon l'approche standard sont compensées par les expositions.

(6) Les passifs au titre des transactions assimilées à des mises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(7) Comprennent principalement des sûretés aux fins des transactions assimilées à des mises en pension de titres, y compris celles réglées par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA).

CFP1 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/26					T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
		Renvois ⁽¹⁾								
	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves	17 047	A+B	17 071	17 042	17 085	17 193			
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	37 592	C	36 471	35 655	34 984	34 366			
2	Résultats non distribués	3 345	D	4 218	3 233	3 655	4 442			
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)									
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (applicable uniquement aux sociétés qui ne sont pas constituées en société par actions)									
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	125	E	123	120	120	127			
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	58 109		57 883	56 050	55 844	56 128			
	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7	Ajustements de valorisation prudentiels	19	Voir la note 2	22	22	19	18			
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 262	F+G+H	5 392	5 338	5 316	5 552			
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 460	I+J+AI	2 490	2 448	2 427	2 432			
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	12	K	17	21	20	21			
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	667	L	1 000	533	1 078	800			
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues ⁽³⁾	-	Voir la note 2	-	-	-	-			
13	Gains de titrisation découlant d'une vente	-		-	-	-	-			
14	Profits et pertes attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	(81)	M+AH	(35)	(11)	158	1			
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 304	N+O	1 276	1 083	1 024	1 086			
16	Participations dans les actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	-	Voir la note 2	3	-	7	5			
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires	-		-	-	-	-			
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-		-	-	-	-			
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	P+Q	-	-	-	-			
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	-		-	-	-	-			
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	-		-	-	-	-			
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-		-	-	-	-			
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	R+S	-	-	-	-			
24	dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires	-		-	-	-	-			
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	T	-	-	-	-			
25a	Déduction pour crypto-actifs	1		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.			
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF	-		-	-	-	-			
27	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison de l'insuffisance des autres éléments de fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie pour couvrir les déductions	-		-	-	-	-			
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9 644		10 165	9 434	10 049	9 915			
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	48 465		47 718	46 616	45 795	46 213			
	Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments									
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁽⁴⁾	7 339		6 369	6 669	5 942	5 341			
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	7 339	U	6 369	6 669	5 942	5 341			
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	-		-	-	-	-			
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-			
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19	V	18	18	19	20			
35	dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés	-		-	-	-	-			
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	7 358		6 387	6 687	5 961	5 361			
	Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
37	Participations dans les propres instruments des autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-			
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-			
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-		-	-	-	-			
40	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes admissibles)	-		-	-	-	-			
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-		-	-	-	-			
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison de l'insuffisance des fonds propres de deuxième catégorie pour couvrir les déductions	-		-	-	-	-			
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-			
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	7 358		6 387	6 687	5 961	5 361			
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	55 823		54 105	53 303	51 756	51 574			
	Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁽⁵⁾	7 290	W	7 325	7 212	8 284	7 000			
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	-		-	-	-	-			
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	18	X	18	18	18	19			
49	dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés	-		-	-	-	-			
	Autres	-		-	-	-	-			
50	Provisions collectives	791	Y+Z	839	805	639	521			
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	8 099		8 182	8 035	8 941	7 540			

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

CFP1 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (suite)

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	Renvois ⁽¹⁾				
52 Participations dans les instruments de fonds propres de deuxième catégorie détenus en propre	-	-	-	-	-
53 Participations croisées dans des instruments de fonds propres de deuxième catégorie et autres instruments de CTAP admissibles	-	-	-	-	-
54 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, d'entités financières et de sociétés d'assurances et autres instruments de CTAP admissibles émis par des BISM et des banques canadiennes désignées BISN qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-
54a Participations non significatives dans d'autres instruments de CTAP admissibles émis par des BISM et des banques canadiennes désignées BISN, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité : montant auparavant désigné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus les conditions	-	-	-	-	-
55 Participations significatives dans les fonds propres de banques, d'entités financières et de sociétés d'assurances et autres instruments de CTAP admissibles émis par des BISM et des banques canadiennes désignées BISN qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-
56 Autres déductions des fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	8 099	8 182	8 035	8 941	7 540
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	63 922	62 287	61 338	60 697	59 114
60 Total de l'APR	361 829	357 803	347 712	341 204	341 930
Ratios de fonds propres					
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'APR)	13,4%	13,3%	13,4%	13,4%	13,5%
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'APR)	15,4%	15,1%	15,3%	15,2%	15,1%
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'APR)	17,7%	17,4%	17,6%	17,8%	17,3%
64 Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux BISM plus réserve applicable aux BISN, en pourcentage de l'APR)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65 dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66 dont : réserve contracyclique propre à l'institution ⁽⁶⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67 dont : réserve applicable aux BISM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67a dont : réserve applicable aux BISN	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'APR) ⁽⁷⁾	8,9%	8,8%	8,9%	8,9%	9,0%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISN, le cas échéant) ⁽⁸⁾	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
69 Ratio cible de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
70 Ratio cible de fonds propres de première catégorie	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
71 Ratio cible du total des fonds propres					
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)					
72 Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments de CTAP admissibles d'autres entités financières	290	AE+AF+AG+ Voir la note 9	374	218	438
73 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	982	AB+AC+AD	997	959	860
74 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt différé correspondant)	-	-	-	-	-
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 782	AA	1 915	1 734	1 568
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie					
76 Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	252		243	238	262
77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	530	Y	542	517	514
78 Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche NI (avant application du plafond)	539		596	567	259
79 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche NI	1 528	Z	1 509	1 473	1 444

(1) Renvois au bilan consolidé, se reporter au tableau CFP2.

(2) Non comptabilisé au bilan consolidé.

(3) Les provisions dans le calcul de l'insuffisance représentent les provisions pour pertes sur créances de premier stade, de deuxième stade et de troisième stade.

(4) Composés d'actions privilégiées admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUVN) et des billets avec remboursement de capital à recours limité.

(5) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUVN.

(6) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % (0,04 % au T4/25) est le montant déterminé en fonction de nos expositions moyennes pondérées du secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

(7) Correspond à la ligne 61 ci-dessus moins l'exigence minimale réglementaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %.

(8) Les taux cibles du BSIF ci-dessus représentent les exigences du premier pilier, qui ne comprennent pas la réserve pour stabilité intérieure que les BISN doivent détenir selon les exigences du BSIF. La RSI est actuellement établie à 3,5 %.

(9) Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.

CFP2 : RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DU BILAN

(en millions de dollars)

	T1/26			
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Dont	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Actif				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 997	10 997		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	36 770	36 770		
Valeurs mobilières	285 930	285 690		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			-	AD
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			106	AE
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières			-	
Autres valeurs mobilières			285 584	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	23 809	23 809		
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	85 938	85 938		
Prêts	596 900	596 900		
Provision pour pertes sur créances	(4 409)	(4 409)		
Provision générale comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie			(252)	Y
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie			(539)	Z
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires			(3 618)	
Dérivés	38 213	38 213		
Immobilisations corporelles	3 429	3 429		
Goodwill	5 346	5 346		F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2 867	2 867		I
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	805	1 116		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			671	AB
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill			10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles			15	AI
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières			25	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires			311	AC
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			53	AG
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières			31	
Actifs d'impôt différé	877	867		
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires			12	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires			1 782	AA
Passifs d'impôt différé liés au goodwill			(94)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles			(422)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies			(411)	O
Autres actifs				
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	1 715	1 715		N
Autres	43 390	43 355		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			5	AF
Autres			43 350	
Total de l'actif	1 132 577	1 132 603		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

CFP2 : RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DU BILAN (suite)

(en millions de dollars)

	T1/26			
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Dont	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Passif				
Dépôts	815 891	815 891		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	20 811	20 811		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	8 668	8 668		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	138 675	138 675		
Dérivés	41 723	41 723		
Passifs d'impôt différé	52	52		
Autres passifs	33 352	33 378		
Titres secondaires	7 793	7 793		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie			7 290	W
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie			503	
Total du passif	1 066 965	1 066 991		
Capitaux propres				
Actions privilégiées et autres titres de participation	7 339	7 339		
Actions privilégiées et autres titres de participation inclus dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie			7 339	U
Actions ordinaires	16 795	16 795		A
Actions ordinaires – positions de trésorerie			-	
Actions ordinaires			16 795	
Surplus d'apport	252	252		B
Résultats non distribués	37 592	37 592		C
Profits et pertes attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC – à l'égard des passifs financiers à la juste valeur			86	M
Autres résultats non distribués			37 506	
Cumul des autres éléments du résultat global	3 345	3 345		D
Couvertures de flux de trésorerie			667	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net			(167)	AH
Divers			2 845	
Participations ne donnant pas le contrôle	289	289		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires			125	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie			19	V
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie			18	X
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires			127	
Total des capitaux propres	65 612	65 612		
Total du passif et des capitaux propres	1 132 577	1 132 603		

(1) CIBC Cayman Re et CIBC vie sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Cayman Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au T1/26, au niveau de l'entité juridique, CIBC Cayman Re avait des actifs de 162 M\$ et des capitaux propres de 171 M\$, CIBC vie avait des actifs de 123 M\$ et des capitaux propres de 140 M\$.

(2) Se reporter au tableau CFP1.

VARIATIONS DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					
1 Solde d'ouverture	47 718	46 616	45 795	46 213	44 516
2 Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	-	-	-	-	-
3 Autre émission d'actions ordinaires	119	36	46	9	77
4 Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-
5 Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(146)	(63)	(100)	(109)	(63)
6 Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(857)	(330)	(428)	(381)	(257)
7 Dividendes et distributions	(1 095)	(1 017)	(986)	(988)	(1 002)
8 Résultat net applicable aux actionnaires	3 093	2 174	2 094	1 998	2 163
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global					
9 Écarts de change	(673)	237	80	(1 164)	882
10 Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	147	120	157	(11)	104
11 Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(333)	467	(545)	278	291
12 Variation de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(45)	(22)	(167)	157	(2)
13 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	31	183	53	(47)	19
14 Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	46	24	169	(157)	-
15 Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	160	(96)	(43)	241	(168)
16 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires					
17 Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	5	4	(1)	1	(6)
18 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(28)	(193)	(59)	62	(41)
19 Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-
20 Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-
21 Ajustements de valorisation prudentiels	3	-	(3)	(1)	(14)
22 Divers ⁽¹⁾	320	(422)	554	(306)	(286)
23 Solde de clôture	48 465	47 718	46 616	45 795	46 213
Autres éléments de fonds propres de première catégorie					
24 Solde d'ouverture	6 387	6 687	5 961	5 361	4 965
25 Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	971	450	1 027	600	693
26 Rachats d'instruments de fonds propres	-	(750)	(300)	-	(300)
27 Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-
28 Divers, y compris les ajustements réglementaires	-	-	(1)	-	3
29 Solde de clôture	7 358	6 387	6 687	5 961	5 361
30 Total des fonds propres de première catégorie	55 823	54 105	53 303	51 756	51 574
Fonds propres de deuxième catégorie					
31 Solde d'ouverture	8 182	8 035	8 941	7 540	7 328
32 Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	1 250	-
33 Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	(1 000)	-	-
34 Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-
35 Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-
36 Divers, y compris les ajustements réglementaires	(83)	147	94	151	212
37 Solde de clôture	8 099	8 182	8 035	8 941	7 540
38 Total des fonds propres	63 922	62 287	61 338	60 697	59 114

(1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse à la ligne 11, puis décomptabilisée à la ligne 22.

CTAP1 : COMPOSITION DE LA CTAP (AU NIVEAU DU GROUPE DE RÉOLUTION)

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
Éléments de CTAP liés aux fonds propres réglementaires et ajustements					
1 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	48 465	47 718	46 616	45 795	46 213
2 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements de CTAP	7 358	6 387	6 687	5 961	5 361
3 Autres fonds propres de première catégorie non admissibles en tant que CTAP car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
4 Autres ajustements	-	-	-	-	-
5 Instruments d'autres fonds propres de première catégorie admissibles aux termes du dispositif de CTAP	7 358	6 387	6 687	5 961	5 361
6 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements de CTAP	8 099	8 182	8 035	8 941	7 540
7 Fraction amortie des instruments de deuxième catégorie quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8 Fonds propres de deuxième catégorie non admissibles en tant que CTAP car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
9 Autres ajustements	-	-	-	-	-
10 Instruments de deuxième catégorie admissibles aux termes du dispositif de CTAP	8 099	8 182	8 035	8 941	7 540
11 CTAP liée aux fonds propres réglementaires	63 922	62 287	61 338	60 697	59 114
Éléments de CTAP non liés aux fonds propres réglementaires					
12 Instruments de CTAP externes émis directement par la Banque et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13 Instruments de CTAP externes émis directement par la Banque et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la CTAP	52 321	52 092	53 124	49 211	48 628
14 dont : montant admissible en tant que CTAP après application des plafonds	-	-	-	-	-
15 Instruments de CTAP externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-
16 Engagements admissibles <i>ex-ante</i> visant à recapitaliser une BISM en résolution	-	-	-	-	-
17 CTAP liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	52 321	52 092	53 124	49 211	48 628
Éléments de CTAP non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements					
18 CTAP avant déductions	116 243	114 379	114 462	109 908	107 742
19 Déduction des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments admissibles à la CTAP (non applicable aux BISM et BISN à structure d'accueil)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
20 Déduction d'investissements dans d'autres passifs CTAP propres à la CIBC	(222)	(277)	(151)	(105)	(209)
21 Autres ajustements de CTAP	-	-	-	-	-
22 CTAP libre après déductions	116 021	114 102	114 311	109 803	107 533
APR et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la CTAP					
23 Total de l'APR ajusté selon la manière autorisée par le régime CTAP	361 829	357 803	347 712	341 204	341 930
24 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 281 150	1 261 098	1 244 201	1 213 223	1 205 520
Ratios CTAP et réserves de fonds propres ⁽¹⁾					
25 Ratio CTAP (en pourcentage de l'APR, ajusté selon la manière autorisée par le régime CTAP) (%)	32,1%	31,9%	32,9%	32,2%	31,4%
26 Ratio de levier CTAP (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (%)	9,1%	9,0%	9,2%	9,1%	8,9%
27 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'APR) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de CTAP du groupe de résolution	8,9%	8,8%	8,9%	8,9%	9,0%
28 Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % de l'APR)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29 dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30 dont : réserve contracyclique propre à la Banque ⁽²⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
31 dont : réserve applicable aux BISN et BISM	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) À titre de BISN, la CIBC devra respecter un ratio de CTAP cible fondé sur les risques (comprenant un ratio minimal de 21,5 % et la réserve pour stabilité intérieure applicable) et un ratio de levier CTAP de 7,25 %.

(2) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % (0,04 % au T4/25) est le montant déterminé en fonction des expositions moyennes pondérées au secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

s. o. Sans objet.

CTAP3 : ENTITÉ DE RÉOLUTION – RANG DE CRÉANCIER AU NIVEAU DE L'ENTITÉ JURIDIQUE ⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

T1/26						
Rang du créancier						
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Autres passifs ⁽⁴⁾	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 795	7 339	7 700	71 605	-	103 439
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	21	374	-	395
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 795	7 339	7 679	71 231	-	103 044
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 795	7 339	7 229 ⁽⁵⁾	51 712	-	83 075
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	16 932	-	16 932
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	26 814	-	26 814
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	7 229	5 467	-	12 696
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 499	-	2 499
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 795	7 339	-	-	-	24 134

(en millions de dollars)

T4/25						
Rang du créancier						
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Autres passifs ⁽⁴⁾	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 845	6 369	7 700	67 422	-	98 336
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	3	-	20	401	-	424
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 842	6 369	7 680	67 021	-	97 912
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 843	6 369	7 230 ⁽⁵⁾	51 533	-	81 975
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	22 234	-	22 234
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	21 837	-	21 837
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	7 230	5 205	-	12 435
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 257	-	2 257
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 843	6 369	-	-	-	23 212

(en millions de dollars)

T3/25						
Rang du créancier						
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Autres passifs ⁽⁴⁾	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 867	6 669	7 700	65 897	-	97 133
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	70	218	-	288
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 867	6 669	7 630	65 679	-	96 845
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 867	6 669	7 180 ⁽⁵⁾	52 002	-	82 718
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	22 266	-	22 266
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	22 610	-	22 610
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	7 180	5 004	-	12 184
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 122	-	2 122
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 867	6 669	-	-	-	23 536

(1) Présenté pour la CIBC au niveau de l'entité juridique et, par conséquent, les instruments émis par des filiales et des structures d'accueil sont exclus.

(2) Les actions ordinaires sont présentées à leur valeur comptable, les actions privilégiées sont présentées à leur valeur attribuée, les dettes subordonnées et les créances requalifiables sont présentées à leur valeur nominale.

(3) Les instruments de créances requalifiables sont des passifs faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances Canada. Les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne. Bien que les instruments de créances requalifiables et les autres passifs non garantis de premier rang émis par des BISN du Canada soient de rang égal en cas de liquidation, seules les créances requalifiables peuvent être converties aux termes du régime de recapitalisation. Les créances requalifiables émises par les BISN du Canada sont admissibles comme CTAP en vertu de l'exemption de l'exigence de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la CTAP.

(4) Cette information n'est pas actuellement exigée par le BSIF.

(5) Comprend uniquement les titres secondaires admissibles comme FPNV.

CTAP3 : ENTITÉ DE RÉOLUTION – RANG DE CRÉANCIER AU NIVEAU DE L'ENTITÉ JURIDIQUE (suite) ⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

T2/25						
Rang du créancier						
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Total
2	Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 929	5 942	8 700	58 599	90 170
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	7	-	66	244	317
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 922	5 942	8 634	58 355	89 853
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 922	5 942	8 184 ⁽⁵⁾	48 400	79 448
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	21 051	21 051
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	20 537	20 537
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	8 184	4 726	12 910
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 086	2 086
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 922	5 942	-	-	22 864

(en millions de dollars)

T1/25						
Rang du créancier						
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Total
2	Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	17 027	5 341	7 450	66 551	96 369
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	5	-	60	368	433
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	17 022	5 341	7 390	66 183	95 936
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	17 022	5 341	6 940 ⁽⁵⁾	48 011	77 314
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	20 796	20 796
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	20 115	20 115
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	6 940	4 960	11 900
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 140	2 140
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	17 022	5 341	-	-	22 363

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

CCyB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT UTILISÉES DANS LE CALCUL DE L'EXIGENCE POUR RÉSERVE DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À LA BANQUE

(en millions de dollars)

Ventilation géographique	T1/26				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
		Valeurs des expositions	APR		
Australie	1,00	3 857	1 050		
Belgique	1,00	421	112		
Chili	0,50	637	155		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	58	38		
France	1,00	807	375		
Allemagne	0,75	2 254	724		
Hong Kong	0,50	734	429		
Luxembourg	0,50	6 208	434		
Pays-Bas	2,00	1 941	578		
Norvège	2,50	187	69		
Corée du Sud	1,00	94	2		
Suède	2,00	1 078	297		
Royaume-Uni	2,00	21 260	3 144		
Somme ⁽²⁾		39 537	7 407		
Total ⁽³⁾		1 223 918	259 517	0,0%	152 ⁽⁴⁾

(en millions de dollars)

Ventilation géographique	T4/25				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
		Valeurs des expositions	APR		
Australie	1,00	4 418	1 169		
Belgique	1,00	178	73		
Chili	0,50	476	160		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	56	38		
France	1,00	6 420	474		
Allemagne	0,75	1 723	613		
Hong Kong	0,50	904	481		
Luxembourg	0,50	4 518	406		
Pays-Bas	2,00	2 148	665		
Norvège	2,50	191	65		
Corée du Sud	1,00	114	3		
Suède	2,00	627	259		
Royaume-Uni	2,00	19 193	2 881		
Somme ⁽²⁾		40 967	7 287		
Total ⁽³⁾		1 130 998	258 071	0,0%	147 ⁽⁴⁾

(1) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % (0,04 % au T4/25) est le montant déterminé en fonction des expositions moyennes pondérées au secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

(2) Somme des expositions au risque de crédit du secteur privé ou des APR liés à ces expositions, respectivement, dans les territoires de compétence dont le taux de la réserve de fonds propres contracyclique est non nul.

(3) Total des expositions au risque de crédit du secteur privé ou des APR liés à ces expositions, respectivement, à travers tous les territoires de compétence auxquels la banque est exposée (y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contracyclique ou dont le taux est fixé à zéro) et valeur du taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque et du montant qui en résulte.

(4) Calculé en multipliant le total de l'APR de 361 829 M\$ (357 803 M\$ au T4/25), par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque.

CCyB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT UTILISÉES DANS LE CALCUL DE L'EXIGENCE POUR RÉSERVE DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À LA BANQUE (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

T3/25					
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
Ventilation géographique		Valeurs des expositions	APR		
Australie	1,00	4 075	1 151		
Belgique	1,00	194	79		
Chili	0,50	465	194		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	23	13		
France	1,00	6 818	450		
Allemagne	0,75	1 512	717		
Hong Kong	1,00	819	448		
Luxembourg	0,50	5 381	371		
Pays-Bas	2,00	1 737	695		
Norvège	2,50	196	44		
Corée du Sud	1,00	1	-		
Suède	2,00	646	274		
Royaume-Uni	2,00	15 734	2 532		
Somme ⁽²⁾		37 602	6 968		
Total ⁽³⁾		1 141 736	251 824	0,0%	141

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

		T2/25				
		a	b	c	d	e
		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
Ventilation géographique			Valeurs des expositions	APR		
Australie		1,00	4 855	1 104		
Belgique		1,00	21	6		
Chili		0,50	431	194		
République tchèque		1,25	1	-		
Danemark		2,50	26	15		
France		1,00	4 686	311		
Allemagne		0,75	1 541	679		
Hong Kong		1,00	799	450		
Luxembourg		0,50	4 173	333		
Pays-Bas		2,00	1 861	742		
Norvège		2,50	197	46		
Corée du Sud		1,00	1	-		
Suède		2,00	620	271		
Royaume-Uni		2,00	18 113	2 386		
Somme ⁽²⁾			37 325	6 537		
Total ⁽³⁾			1 132 146	249 275	0,0%	132

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 22.

CCyB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT UTILISÉES DANS LE CALCUL DE L'EXIGENCE POUR RÉSERVE DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À LA BANQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T1/25				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contracyclique	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
Ventilation géographique		Valeurs des expositions			
Australie	1,00	5 183	1 069		
Belgique	1,00	49	16		
Chili	0,50	574	252		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	10	6		
France	1,00	1 462	211		
Allemagne	0,75	1 398	591		
Hong Kong	1,00	972	499		
Luxembourg	0,50	4 017	349		
Pays-Bas	2,00	1 770	675		
Norvège	2,50	220	51		
Corée du Sud	1,00	2	1		
Suède	2,00	801	247		
Royaume-Uni	2,00	19 968	2 531		
Somme ⁽²⁾		36 427	6 498		
Total ⁽³⁾		1 125 994	249 911	0,0%	131

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 22.

RL1 : COMPARAISON RÉSUMÉE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	1 132 577	1 116 938	1 102 255	1 090 143	1 082 464
2 Ajustement pour participations dans des banques, des sociétés financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	26	23	23	(2)	(18)
3 Ajustements pour expositions titrisées qui satisfont les normes opérationnelles pour la comptabilisation du transfert du risque	(2 119)	(2 381)	(2 439)	(2 536)	(2 675)
4 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions aux fins du ratio de levier	-	-	-	-	-
5 Ajustement pour instruments financiers dérivés	10 740	6 897	6 959	1 212	2 623
6 Ajustement pour OFT (c'est-à-dire actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	4 574	4 152	5 211	3 127	5 194
7 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	154 659	153 709	146 733	138 949	137 228
8 Autres ajustements	(19 307)	(18 240)	(14 541)	(17 670)	(19 296)
9 Expositions du ratio de levier	1 281 150	1 261 098	1 244 201	1 213 223	1 205 520

RL2 : MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
Expositions au bilan					
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	982 525	967 835	957 324	938 908	936 448
2 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3 (Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(9 582)	(8 040)	(5 094)	(7 779)	(9 383)
4 (Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de première catégorie)	(9 725)	(10 200)	(9 445)	(9 891)	(9 914)
5 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	963 218	949 595	942 785	921 238	917 151
Expositions sur dérivés					
6 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	13 684	10 165	9 493	10 003	11 652
7 Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	35 269	35 084	32 080	29 700	29 543
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	2 927	2 973	2 281	3 323	3 593
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(2 927)	(2 973)	(2 281)	(3 323)	(3 593)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	48 953	45 249	41 573	39 703	41 195
Expositions sur OFT					
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	109 746	108 393	107 899	110 206	104 752
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(7 092)	(7 050)	(6 782)	(6 958)	(6 076)
14 Exposition au risque de contrepartie pour OFT	11 666	11 202	11 993	10 085	11 270
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur OFT (somme des lignes 12 à 15)	114 320	112 545	113 110	113 333	109 946
Autres expositions hors bilan					
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	487 912	482 477	467 196	450 318	445 447
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(333 253)	(328 768)	(320 463)	(311 369)	(308 219)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	154 659	153 709	146 733	138 949	137 228
Fonds propres et expositions totales					
20 Fonds propres de première catégorie	55 823	54 105	53 303	51 756	51 574
21 Total des expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	1 281 150	1 261 098	1 244 201	1 213 223	1 205 520
22 Ratio de levier	4,4%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%

RC1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

(en millions de dollars)

T1/26							
a	b	c	d	e	f	g	
Valeurs comptables brutes des			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeur nette (a+b-c)
Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale	expositions selon l'approche NI		
1 Prêts	3 794	593 106	4 409	153	239	4 017	592 491
2 Titres de créance	476	202 544	72	47	25	-	202 948
2a Autres placements ⁽²⁾	-	2	-	-	-	-	2
3 Expositions hors bilan ⁽³⁾	305	484 640	327	-	16	311	484 618
4 Total	4 575	1 280 292	4 808	200	280	4 328	1 280 059

(en millions de dollars)

T4/25							
a	b	c	d	e	f	g	
Valeurs comptables brutes des			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeur nette (a+b-c)
Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale	expositions selon l'approche NI		
1 Prêts	3 636	590 260	4 392	178	233	3 981	589 504
2 Titres de créance	499	206 014	75	49	25	1	206 438
2a Autres placements ⁽²⁾	-	2	-	-	-	-	2
3 Expositions hors bilan ⁽³⁾	263	477 898	347	-	15	332	477 814
4 Total	4 398	1 274 174	4 814	227	273	4 314	1 273 758

(en millions de dollars)

T3/25							
a	b	c	d	e	f	g	
Valeurs comptables brutes des			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeur nette (a+b-c)
Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale	expositions selon l'approche NI		
1 Prêts	3 281	582 648	4 285	176	228	3 881	581 644
2 Titres de créance	502	200 125	63	37	25	1	200 564
2a Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3 Expositions hors bilan ⁽³⁾	270	465 971	303	-	10	293	465 938
4 Total	4 053	1 248 747	4 651	213	263	4 175	1 248 149

(1) Pour les expositions selon l'AS, les provisions du troisième stade sont présentées dans la catégorie particulière et les provisions du premier et du deuxième stade sont présentées dans la catégorie générale.

(2) Les autres placements comprennent les placements en actions assujettis au cadre applicable au risque de crédit.

(3) Comprendent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition à notre gré, d'un montant de 205,5 G\$ (201,5 G\$ au T4/25).

RC1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

		T2/25						
		a	b	c	d	e	f	g
					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Valeurs comptables brutes des			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		
		Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations				Valeur nette (a+b-c)
1	Prêts	3 295	572 535	4 191	178	221	3 792	571 639
2	Titres de créance	438	200 713	33	11	22	-	201 118
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	288	448 993	264	-	10	254	449 017
4	Total	4 021	1 222 244	4 488	189	253	4 046	1 221 777

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

		T1/25						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes des			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		Valeur nette (a+b-c)
1	Prêts	3 262	568 961	4 104	193	249	3 662	568 119
2	Titres de créance	468	200 000	37	12	25	-	200 431
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	250	444 738	272	-	10	262	444 716
4	Total	3 980	1 213 702	4 413	205	284	3 924	1 213 269

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 26.

RC2 : VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE CRÉANCE EN DÉFAUT ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	<u>a</u>	<u>b</u>	<u>c</u>	<u>d</u>	<u>e</u>
1 Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	4 398	4 053	4 021	3 980	3 537
2 Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	1 390	1 425	1 352	1 225	1 408
3 Montant remboursé ⁽²⁾	(428)	(428)	(709)	(445)	(540)
4 Retour à un état non défaillant	(208)	(149)	(162)	(206)	(160)
5 Montants radiés	(567)	(521)	(477)	(457)	(421)
6 Autres variations ⁽³⁾	(10)	18	28	(76)	156
7 Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période	4 575	4 398	4 053	4 021	3 980

(1) Comprend les expositions hors bilan.

(2) Comprend le produit de la cession de prêts.

(3) Comprend les variations découlant de fluctuations des taux de change.

RC3 : APERÇU DES TECHNIQUES D'ARC ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T1/26				
	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
1 Prêts	76 483	516 008	511 151	4 857	-
2 Titres de créance	171 882	31 066	6 934	24 132	-
3 Total ⁽³⁾	248 365	547 074	518 085	28 989	-
4 Dont les éléments en défaut ⁽⁶⁾	521	2 736	2 736	-	-

	T4/25				
	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
	77 122	512 382	508 002	4 380	-
	176 283	30 155	5 988	24 167	-
	253 405	542 537	513 990	28 547	-
	564	2 540	2 540	-	-

(en millions de dollars)

	T3/25				
	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
1 Prêts	73 702	507 942	503 678	4 264	-
2 Titres de créance	170 755	29 809	5 877	23 932	-
3 Total ⁽³⁾	244 457	537 751	509 555	28 196	-
4 Dont les éléments en défaut ⁽⁶⁾	656	2 138	2 138	-	-

	T2/25				
	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
	71 383	500 256	496 153	4 103	-
	173 415	27 703	5 013	22 690	-
	244 798	527 959	501 166	26 793	-
	528	2 290	2 290	-	-

(en millions de dollars)

	T1/25				
	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
1 Prêts	68 933	499 186	495 379	3 807	-
2 Titres de créance	172 686	27 745	4 557	23 188	-
3 Total ⁽³⁾	241 619	526 931	499 936	26 995	-
4 Dont les éléments en défaut ⁽⁶⁾	595	1 752	1 752	-	-

(1) Excluent les expositions hors bilan.

(2) Comprennent les expositions entièrement non garanties et la partie non garantie des expositions en partie garanties.

(3) Les montants tiennent compte de la pleine valeur comptable des expositions garanties par des sûretés ou des garanties financières.

(4) Tous les prêts hypothécaires à l'habitation sont compris dans les expositions garanties par des sûretés.

(5) Excluent les dérivés qui ne sont pas admissibles à la réduction des expositions aux fins des fonds propres réglementaires. Dans le cas d'expositions garanties par plus d'un type de valeurs, les expositions sont réduites des montants garantis par des sûretés, puis des garanties financières et des dérivés de crédit, le cas échéant.

(6) Nets de la provision pour pertes sur créances.

RC4 : AS – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC

(en millions de dollars)

T1/26						
Catégories d'actifs	a		b		c	
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		e	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %
1 États et leurs banques centrales	7 039	125	7 551	270	307	4
2 ESP	932	402	985	191	917	78
3 BMD	427	-	427	-	85	20
4 Banques	1 171	-	1 171	-	344	29
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Entreprises	7 016	3 334	6 632	1 202	7 030	90
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	480	193	477	67	545	100
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 337	92	1 337	37	1 508	110
8 Clientèle de détail	3 710	17 448	3 710	4 444	3 584	44
9 Immobilier	3 524	143	3 357	56	1 638	48
dont : immobilier résidentiel général	2 858	-	2 744	-	971	35
dont : immobilier résidentiel de rapport	178	-	163	-	83	51
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
dont : immobilier commercial général	207	1	181	-	182	101
dont : immobilier commercial de rapport	199	13	187	5	202	105
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	82	129	82	51	200	150
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	352	4	176	4	201	112
13 Autres actifs ⁽³⁾	21 365	-	21 365	-	7 753	36
14 Total	46 873	21 548	46 711	6 204	23 367	44

(en millions de dollars)

T4/25						
Catégories d'actifs	a		b		c	
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		e	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %
1 États et leurs banques centrales	6 800	147	7 261	270	305	4
2 ESP	945	365	1 009	170	920	78
3 BMD	458	-	458	-	92	20
4 Banques	1 066	-	1 066	-	317	30
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Entreprises	7 069	3 474	6 731	1 322	7 219	90
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	511	231	508	89	597	100
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 308	96	1 308	38	1 433	106
8 Clientèle de détail	3 730	17 025	3 730	4 346	3 571	44
9 Immobilier	3 568	61	3 394	25	1 577	46
dont : immobilier résidentiel général	2 929	-	2 808	-	983	35
dont : immobilier résidentiel de rapport	177	-	162	-	83	51
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
dont : immobilier commercial général	207	1	181	1	182	100
dont : immobilier commercial de rapport	172	1	160	-	169	106
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	83	59	83	24	160	150
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	390	4	190	4	226	116
13 Autres actifs ⁽³⁾	19 505	-	19 505	-	8 200	42
14 Total	44 839	21 172	44 652	6 175	23 860	47

(1) Facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).

(2) Exclut les expositions en défaut liées aux titres de créance pondérées en fonction du risque de 0 %.

(3) Exclut les expositions déduites des fonds propres réglementaires.

RC4 : AS – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC (suite)

(en millions de dollars)

T3/25						
Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %
1 États et leurs banques centrales	6 397	162	6 718	261	298	4
2 ESP	948	208	1 005	112	839	75
3 BMD	582	-	582	-	116	20
4 Banques	1 169	-	1 169	-	345	30
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Entreprises	6 649	3 502	6 454	1 303	6 961	90
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	529	244	525	92	623	101
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 253	98	1 253	39	1 374	106
8 Clientèle de détail	3 536	16 860	3 536	4 308	3 412	43
9 Immobilier	3 480	65	3 314	26	1 538	46
dont : immobilier résidentiel général	2 867	-	2 740	-	968	35
dont : immobilier résidentiel de rapport	181	-	166	-	83	50
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
dont : immobilier commercial général	184	1	161	-	161	100
dont : immobilier commercial de rapport	186	-	185	-	194	105
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	62	64	62	26	132	150
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	376	-	175	-	202	115
13 Autres actifs ⁽³⁾	16 166	-	16 166	-	7 775	48
14 Total	40 556	20 895	40 372	6 049	22 860	49

(en millions de dollars)

T2/25						
Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %
1 États et leurs banques centrales	6 501	163	6 853	260	267	4
2 ESP	920	150	977	92	813	76
3 BMD	594	-	594	-	119	20
4 Banques	1 390	-	1 390	-	372	27
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6 Entreprises	6 717	3 245	6 503	1 222	6 953	90
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	529	224	525	81	622	103
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 270	116	1 270	46	1 430	109
8 Clientèle de détail	3 992	16 637	3 993	4 252	3 627	44
9 Immobilier	3 451	43	3 276	17	1 506	46
dont : immobilier résidentiel général	2 835	-	2 702	-	953	35
dont : immobilier résidentiel de rapport	186	-	168	-	84	50
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
dont : immobilier commercial général	183	1	160	-	160	100
dont : immobilier commercial de rapport	186	-	185	-	193	104
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	61	42	61	17	116	149
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	384	3	178	2	209	116
13 Autres actifs ⁽³⁾	18 664	-	18 664	-	7 881	42
14 Total	43 883	20 357	43 698	5 891	23 177	47

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

RC4 : AS – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC (suite)

(en millions de dollars)

		T1/25					
		a		b		c	
		Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %
Catégories d'actifs							
1	États et leurs banques centrales	6 202	170	6 522	239	296	4
2	ESP	1 001	199	1 066	86	890	77
3	BMD	722	-	722	-	144	20
4	Banques	1 250	-	1 250	-	333	27
	dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	6 877	3 399	6 696	1 331	7 231	90
	dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	598	264	592	91	695	102
	dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
7	Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 364	117	1 364	47	1 541	109
8	Clientèle de détail	3 910	16 668	3 908	4 255	3 643	45
9	Immobilier	3 722	58	3 542	24	1 632	46
	dont : immobilier résidentiel général	3 025	-	2 885	-	996	35
	dont : immobilier résidentiel de rapport	186	-	169	-	83	49
	dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
	dont : immobilier commercial général	255	1	233	1	233	100
	dont : immobilier commercial de rapport	211	-	210	-	218	104
	dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	45	57	45	23	102	150
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut ⁽²⁾	415	2	192	2	220	113
13	Autres actifs ⁽³⁾	20 437	-	20 437	-	8 117	40
14	Total	45 900	20 613	45 699	5 984	24 047	47

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 30.

(en millions de dollars)

Valeurs des expositions et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés selon la tranche de risques des expositions converties

(en millions de dollars)

(1) Excluent les expositions déduites des fonds propres réglementaires.
(2) Pondération basée sur les expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(en millions de dollars)

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 33.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T3/25																										Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et de l'ARC)	
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z		
		Coefficient de pondération du risque																											
Catégories d'actifs		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
1	États et leurs banques centrales	6 652		12						39									276				-				-	6 979	
2	ESP	53		122						255									687				-				-	1 117	
3	BMD	-		582		-				-									-				-				-	582	
4	Banques			1 046		-		-		37					-				25				61				-	1 169	
	dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				-				-				-	-	
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-					-				-				-				-	-	
6	Entreprises			-						-			-		-	-	5 355		2 392			-	10				-	7 757	
	dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-						-			-		-				607				10				-	617	
	dont : financement spécialisé			-						-					-	-						-	-				-	-	
7	Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	266		7															784					235	-		-	1 292	
8	Clientèle de détail		4 115												3 729				-								-	7 844	
9	Immobilier			684	326	400	399	375	27	390	-	20	-	258	28				-	31	161	7	146	88			-	3 340	
	dont : immobilier résidentiel général			684	326	358	381	375		366				-	250				-					-			-	2 740	
	dont : immobilier résidentiel de rapport					42	18		27	24		20			28						7		-			-	-	166	
	dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-		-	-			-						-		-			-	-	-	
	dont : immobilier commercial général			-		-		-		-	-	-			-				161				-			-	161		
	dont : immobilier commercial de rapport													8				31			146		-			-	185		
	dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																						88			-	88		
10	Prêts hypothécaires inversés					-	-		-			-							-				-			-	-	-	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-	-	-	-	-			-	-	-	
12	Expositions en défaut																		122				53				-	175	
13	Autres actifs ⁽¹⁾	8 391		-															7 775							-	-	16 166	
14	Total	15 362	4 115	2 453	326	400	399	375	27	721	-	20	-	258	3 757	-	5 355	31	12 222	7	146	-	212	235	-	-	-	46 421	

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

		T3/25			
		a	b	c	d
Coefficient de pondération du risque		Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1	Moins de 40 %	19 300	12 539	26%	23 055
2	entre 40 % et 70 %	1 433	36	100%	1 401
3	entre 75 % et 80 %	2 605	4 496	26%	3 757
4	85 %	4 420	2 414	42%	5 355
5	entre 90 % et 100 %	12 223	1 326	45%	12 253
6	entre 105 % et 130 %	154	-	0%	153
7	150 %	194	64	41%	212
8	250 %	227	20	40%	235
9	400 %	-	-	-	-
10	1 250 %	-	-	-	-
11	Total des expositions	40 556	20 895	29%	46 421

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 33.

(en millions de dollars)

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 33.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/25																											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	
		Coefficient de pondération du risque																											
																												Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et de l'ARC)	
Catégories d'actifs		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
1	États et leurs banques centrales	6 421		13						69									258				-				-	6 761	
2	ESP	59		124						279									617				73				-	1 152	
3	BMD	-		722		-				-									-				-				-	722	
4	Banques			1 156		-		-		32					-				17				45				-	1 250	
	dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-				-					-				-				-	-	
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				-					-				-				-	-	
6	Entreprises			-		-		-		-		-		-		-	5 389		2 614			-	24				-	8 027	
	dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-		-		-		-			659				24				-	683	
	dont : financement spécialisé			-		-		-		-		-		-		-						-	-				-	-	
7	Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	279		7															848					277	-		-	1 411	
8	Clientèle de détail		4 132												4 028				3								-	8 163	
9	Immobilier				803	326	441	398	369	27	391	-	26	-	255	28		-	46	228	5	155		68			-	3 566	
	dont : immobilier résidentiel général				803	326	395	380	369		366			-	246			-						-			-	2 885	
	dont : immobilier résidentiel de rapport						46	18		27	25		20			28					5			-			-	169	
	dont : autre immobilier résidentiel						-	-		-		-	-			-					-			-			-	-	
	dont : immobilier commercial général			-		-		-		-	-	6	-		-			-	228					-			-	234	
	dont : immobilier commercial de rapport													9				46			155			-			-	210	
	dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																						68				-	68	
10	Prêts hypothécaires inversés					-	-		-			-							-					-			-	-	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-		-			-	-	
12	Expositions en défaut																										-	-	
13	Autres actifs ⁽¹⁾	12 319		-															140				54				-	194	
																			8 118							-	-	20 437	
14	Total	19 078	4 132	2 825	326	441	398	369	27	771	-	26	-	255	4 056	-	5 389	46	12 843	5	155	-	264	277	-	-	-	51 683	

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

		T1/25			
		a	b	c	d
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1	Moins de 40 %	23 494	12 481	26%	27 200
2	entre 40 % et 70 %	1 492	80	39%	1 448
3	entre 75 % et 80 %	2 938	4 371	26%	4 056
4	85 %	4 435	2 252	42%	5 389
5	entre 90 % et 100 %	12 870	1 323	147%	12 889
6	entre 105 % et 130 %	163	-	50%	160
7	150 %	250	59	42%	264
8	250 %	258	47	39%	277
9	400 %	-	-	-	-
10	1 250 %	-	-	-	-
11	Total des expositions	45 900	20 613	29%	51 683

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 33.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	19 249	10 348	57	25 107	0,06	2 570	22	2,3	2 704	11	4	
0,15 à <0,25	20 783	10 785	53	26 512	0,19	4 789	39	2,0	8 709	33	20	
0,25 à <0,50	18 425	9 356	52	23 324	0,34	3 673	38	2,0	10 156	44	30	
0,50 à <0,75	18 411	10 009	44	22 812	0,58	3 541	39	2,0	13 291	58	52	
0,75 à <2,50	35 540	16 156	43	42 436	1,10	7 027	40	2,0	31 942	75	188	
2,50 à <10,00	11 543	5 476	46	14 071	3,37	25 729	39	2,0	14 515	103	185	
10,00 à <100,00	4 124	759	48	4 488	20,36	689	44	1,7	9 422	210	431	
100,00 (Défaut)	1 226	177	48	1 311	100,00	698	34	2,0	3 148	240	217	
	129 301	63 066	49	160 061	2,15	48 716	37	2,0	93 887	59	1 127	1 359

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	384	818	65	917	0,07	16	31	1,4	113	12	-	
0,15 à <0,25	2 100	3 870	54	4 192	0,19	90	31	2,8	1 275	30	2	
0,25 à <0,50	3 256	2 272	51	4 419	0,34	89	26	3,1	1 671	38	4	
0,50 à <0,75	5 849	5 616	48	8 561	0,58	179	26	2,9	3 957	46	13	
0,75 à <2,50	7 986	5 811	44	10 516	1,03	260	30	2,6	6 749	64	34	
2,50 à <10,00	698	794	48	1 078	2,60	47	37	2,4	1 098	102	10	
10,00 à <100,00	475	157	49	553	22,58	16	36	2,3	981	177	43	
100,00 (Défaut)	406	8	42	409	100,00	3	25	3,9	22	5	121	
	21 154	19 346	49	30 645	2,43	700	29	2,7	15 866	52	227	107

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	187 970	18 121	57	198 216	0,02	1 475	9	2,4	4 264	2	5	
0,15 à <0,25	370	362	56	572	0,22	75	32	2,1	173	30	-	
0,25 à <0,50	86	59	53	117	0,34	54	45	1,9	63	54	-	
0,50 à <0,75	135	79	49	173	0,58	31	25	2,4	68	39	-	
0,75 à <2,50	63	21	53	74	1,21	44	37	1,6	53	72	-	
2,50 à <10,00	35	34	49	51	2,97	181	33	2,2	50	98	1	
10,00 à <100,00	10	4	68	12	21,70	10	26	1,1	15	125	1	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	100,00	2	28	2,0	1	-	-	
	188 669	18 680	56	199 215	0,02	1 872	9	2,4	4 687	2	7	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	2 547	-	-	2 547	0,01	31	5	2,4	21	1	-	-
--------------	-------	---	---	-------	------	----	---	-----	----	---	---	---

(1) Exclut les expositions au risque de crédit qui sont soumises au cadre de titrisation.

(2) Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le crédit du débiteur et du garant est évalué. Dans les situations où un débiteur possède un encours dans plusieurs expositions, ces expositions sans garantie tiennent compte de la PD du débiteur alors que les expositions garanties tiennent compte de la PD du tiers. Dans ces situations, le débiteur apparaît à deux reprises dans les deux tranches de PD.

(3) En années.

(4) L'utilisation de dérivés de crédit a réduit de néant l'APR lié à l'exposition aux entreprises selon l'approche NI (néant au T4/25).

(5) Les montants des pertes attendues sont calculés aux fins des fonds propres réglementaires selon nos données historiques prévues tout au long du cycle et ne tiennent pas compte des informations prospectives. Les montants des provisions représentent les montants des provisions pour pertes sur créances de premier, deuxième et troisième stades calculées selon l'IFRS 9, et tiennent compte des informations prospectives. Les pertes attendues et les provisions sont deux données qui entrent dans le calcul de l'insuffisance de l'encours des provisions par rapport aux pertes attendues (le cas échéant) à déduire des fonds propres réglementaires.

(6) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés sur une base après la prise en considération des FCEC en utilisant l'approche NI avancée.

(7) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés sur une base après la prise en considération des FCEC en utilisant l'approche NI fondation.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	19 116	29 338	38	30 172	0,08	619	33	1,9	5 875	19	8	
0,15 à <0,25	16 643	24 148	40	26 238	0,18	614	36	2,4	9 462	36	17	
0,25 à <0,50	9 073	11 610	38	13 468	0,34	404	36	2,4	6 912	51	16	
0,50 à <0,75	7 437	6 142	39	9 842	0,58	261	36	2,4	6 146	62	20	
0,75 à <2,50	7 548	8 932	41	11 210	1,01	440	31	2,6	7 455	67	35	
2,50 à <10,00	1 797	2 842	43	3 007	3,57	928	29	2,6	2 753	92	33	
10,00 à <100,00	598	654	45	889	18,03	53	28	2,0	1 267	143	49	
100,00 (Défaut)	247	38	47	265	100,00	20	32	1,7	503	190	47	
	62 459	83 704	39	95 091	0,86	3 339	34	2,2	40 373	42	225	156

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
--------------	---	---	----	---	------	---	----	-----	---	---	---	--

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	8 858	5 805	72	13 038	0,06	252	43	1,6	2 583	20	4	
0,15 à <0,25	71	1 065	60	707	0,21	29	44	1,7	311	44	1	
0,25 à <0,50	218	326	45	364	0,34	16	45	2,4	217	60	1	
0,50 à <0,75	53	65	64	94	0,58	10	45	2,2	67	71	-	
0,75 à <2,50	33	54	40	55	1,12	13	45	0,9	47	85	-	
2,50 à <10,00	1	286	75	214	5,58	55	45	3,1	362	169	5	
10,00 à <100,00	1	-	20	1	10,28	3	45	0,4	1	100	-	
100,00 (Défaut)	-	2	100	-	100	1	45	4,3	11	-	-	
	9 235	7 603	69	14 473	0,18	379	43	1,7	3 599	25	11	3

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de détail

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	36 741	-	s. o.	36 741	0,01	22 039	6	s. o.	426	1	1	
0,15 à <0,25	714	-	-	714	0,17	4 806	28	s. o.	98	14	-	
	37 455	-	-	37 455	0,02	26 845	6	s. o.	524	1	1	14

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)

0,00 à <0,15	119 646	68 573	43	148 905	0,07	737 528	22	s. o.	6 961	5	25	
0,15 à <0,25	13 524	6 014	87	18 758	0,17	44 595	25	s. o.	1 932	10	8	
0,25 à <0,50	74 352	7 401	38	77 182	0,34	287 650	22	s. o.	12 549	16	67	
0,50 à <0,75	25 309	-	-	25 309	0,54	60 669	20	s. o.	5 183	20	30	
0,75 à <2,50	13 898	1 363	41	14 457	1,54	47 600	24	s. o.	5 875	41	52	
2,50 à <10,00	8 267	736	36	8 530	5,03	33 810	22	s. o.	6 979	82	102	
10,00 à <100,00	1 295	23	43	1 305	35,17	4 412	22	s. o.	1 894	145	113	
100,00 (Défaut)	1 154	-	-	1 154	100,00	3 356	21	s. o.	1 889	164	136	
	257 445	84 110	45	295 600	0,95	1 219 620	22	s. o.	43 262	15	533	547

Prêts de détail renouvelables admissibles

0,00 à <0,15	4 386	75 617	71	58 179	0,06	6 251 355	89	s. o.	2 100	4	33	
0,15 à <0,25	1 433	12 219	55	8 144	0,22	1 218 635	91	s. o.	849	10	16	
0,25 à <0,50	1 378	4 990	64	4 567	0,36	1 360 340	86	s. o.	667	15	14	
0,50 à <0,75	984	1 008	43	1 416	0,53	84 746	87	s. o.	289	20	7	
0,75 à <2,50	7 457	12 777	53	14 187	1,18	2 320 569	90	s. o.	5 468	39	150	
2,50 à <10,00	6 442	2 371	61	7 886	4,03	1 296 920	89	s. o.	7 343	93	283	
10,00 à <100,00	2 408	417	60	2 656	22,22	412 309	87	s. o.	5 035	190	521	
100,00 (Défaut)	79	-	s. o.	79	100,00	21 862	72	s. o.	65	82	53	
	24 567	109 399	66	97 114	1,27	12 966 736	89	s. o.	21 816	22	1 077	1 834

Autres prêts de détail

0,00 à <0,15	732	1 977	84	2 398	0,09	19 672	79	s. o.	489	20	2	
0,15 à <0,25	2 670	235	73	2 842	0,21	115 696	32	s. o.	456	16	2	
0,25 à <0,50	820	1 391	105	2 283	0,33	8 632	55	s. o.	1 036	45	4	
0,50 à <0,75	4 459	31	44	4 473	0,53	122 110	60	s. o.	2 033	45	14	
0,75 à <2,50	2 911	282	73	3 117	1,36	107 279	62	s. o.	2 263	73	27	
2,50 à <10,00	3 184	42	82	3 219	4,19	92 715	49	s. o.	2 404	75	69	
10,00 à <100,00	1 058	440	51	1 283	55,52	319 704	32	s. o.	826	64	121	
100,00 (Défaut)	102	-	s. o.	102	100,00	17 315	63	s. o.	139	136	53	
	15 936	4 398	86	19 717	5,23	803 123	54	s. o.	9 646	49	292	233

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

0,00 à <0,15	56	573	56	377	0,08	1 291	75	s. o.	64	17	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	276	1 151	51	860	0,37	8 774	43	s. o.	220	26	1	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 427	242	50	1 548	0,94	12 400	43	s. o.	672	43	7	
2,50 à <10,00	845	173	64	956	3,81	11 520	43	s. o.	598	63	17	
10,00 à <100,00	168	27	58	183	22,16	3 327	42	s. o.	157	86	19	
100,00 (Défaut)	67	-	50	67	100,00	3 269	59	s. o.	143	213	32	
	2 839	2 166	53	3 991	4,05	40 581	46	s. o.	1 854	46	76	74

Approche NI fondation

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	1 497	-	s. o.	1 497	0,07	1 133	100	s. o.	768	51	1	-
--------------	-------	---	-------	-------	------	-------	-----	-------	-----	----	---	---

Total (tous portefeuilles)

	753 104	392 472	52	957 406	1,07	15 113 076	31	1,8	236 303	25	3 577	4 328
--	---------	---------	----	---------	------	------------	----	-----	---------	----	-------	-------

(1) Montants calculés après la prise en compte de l'incidence des stratégies d'ARC.

(2) Dans le cas des produits de détail, le nombre de débiteurs tient compte des informations au niveau des comptes plutôt qu'au niveau des emprunteurs pris de façon individuelle. De plus, certains produits offerts dans les prêts personnels garantis par un bien immobilier sont assortis à la fois d'une composante assurée ou non assurée, notamment les prêts hypothécaires et les marges de crédit qui sont garantis par le même bien immobilier. Dans ces situations, le débiteur apparaîtra à deux reprises dans les deux tranches de PD.

(3) En années.

(4) La CIBC n'utilise pas de dérivés de crédit pour réduire l'APR connexe aux expositions à la clientèle de détail.

(5) Les montants des pertes attendues sont calculés aux fins des fonds propres réglementaires selon nos données historiques prévues tout au long du cycle et ne tiennent pas compte des informations prospectives. Les montants des provisions représentent les montants des provisions pour pertes sur créances de premier, deuxième et troisième stades calculées selon l'IFRS 9, et tiennent compte des informations prospectives. Les pertes attendues et les provisions sont deux données qui entrent dans le calcul de l'insuffisance de l'encours des provisions par rapport aux pertes attendues (le cas échéant) à déduire des fonds propres réglementaires.

s. o. Sans objet.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	16 954	9 849	57	22 580	0,06	2 584	24	2,2	2 610	12	4	
0,15 à <0,25	20 224	10 425	53	25 752	0,19	4 707	39	2,1	8 459	33	19	
0,25 à <0,50	18 100	10 180	52	23 362	0,34	3 634	39	1,9	10 169	44	31	
0,50 à <0,75	17 674	9 371	44	21 776	0,58	3 458	39	1,9	12 391	57	49	
0,75 à <2,50	35 421	16 295	43	42 429	1,10	6 846	41	2,0	32 478	77	189	
2,50 à <10,00	11 731	5 350	46	14 212	3,50	25 381	39	1,9	14 873	105	195	
10,00 à <100,00	4 326	837	50	4 745	20,56	690	44	1,8	9 929	209	442	
100,00 (Défaut)	1 299	154	41	1 361	100,00	708	34	1,8	3 050	224	241	
	125 729	62 461	49	156 217	2,29	48 008	37	2,0	93 959	60	1 170	1 383

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	370	728	68	866	0,07	13	31	1,5	103	12	-	
0,15 à <0,25	2 234	3 680	56	4 302	0,19	94	28	2,8	1 238	29	2	
0,25 à <0,50	3 648	2 226	53	4 838	0,34	96	27	3,1	1 923	40	4	
0,50 à <0,75	5 346	6 117	46	8 161	0,58	176	27	2,9	3 849	47	13	
0,75 à <2,50	8 044	5 476	46	10 544	1,01	240	30	2,8	6 815	65	33	
2,50 à <10,00	742	663	47	1 054	2,67	49	37	2,0	1 057	100	10	
10,00 à <100,00	403	96	65	466	25,09	15	35	2,2	803	172	39	
100,00 (Défaut)	405	9	44	409	100,00	3	25	4,0	96	23	112	
	21 192	18 995	50	30 640	2,39	686	29	2,8	15 884	52	213	115

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	187 606	17 906	56	197 688	0,02	1 506	8	2,5	4 229	2	4	
0,15 à <0,25	394	232	58	528	0,22	74	31	2,6	177	34	-	
0,25 à <0,50	70	51	58	99	0,34	54	47	2,2	58	59	-	
0,50 à <0,75	164	51	37	183	0,58	31	24	2,2	68	37	-	
0,75 à <2,50	58	26	49	70	1,19	41	34	1,3	43	61	-	
2,50 à <10,00	31	33	44	46	3,28	161	29	1,7	36	78	-	
10,00 à <100,00	6	1	61	7	25,95	8	27	1,1	9	129	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	100,00	1	29	2,5	-	-	-	
	188 329	18 300	56	198 621	0,02	1 876	8	2,5	4 620	2	4	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	2 434	-	-	2 434	0,01	17	5	2,5	20	1	-	-
--------------	-------	---	---	-------	------	----	---	-----	----	---	---	---

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	18 148	29 735	38	29 403	0,08	593	32	1,8	5 513	19	8	
0,15 à <0,25	15 504	24 666	39	25 216	0,18	605	36	2,4	9 127	36	16	
0,25 à <0,50	8 765	11 787	37	13 143	0,34	406	36	2,5	6 880	52	16	
0,50 à <0,75	6 773	6 515	39	9 316	0,58	252	35	2,5	5 832	63	19	
0,75 à <2,50	7 462	9 845	40	11 394	1,02	441	31	2,7	7 739	68	36	
2,50 à <10,00	1 907	3 017	43	3 216	3,59	871	28	2,7	2 864	89	34	
10,00 à <100,00	758	677	42	1 039	17,42	49	31	1,9	1 580	152	57	
100,00 (Défaut)	125	32	48	140	100,00	19	36	1,6	445	318	15	
	59 442	86 274	39	92 867	0,78	3 236	34	2,3	39 980	43	201	183

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
--------------	---	---	----	---	------	---	----	-----	---	---	---	--

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	8 786	4 906	72	12 338	0,06	318	43	1,4	2 231	18	3	
0,15 à <0,25	91	988	47	559	0,21	45	44	0,9	191	34	1	
0,25 à <0,50	221	236	47	332	0,34	19	45	2,1	184	55	1	
0,50 à <0,75	92	55	63	127	0,58	10	45	0,9	70	55	-	
0,75 à <2,50	35	58	46	62	1,13	15	44	1,0	52	84	-	
2,50 à <10,00	4	248	71	181	5,53	53	45	1,8	278	154	4	
10,00 à <100,00	1	-	20	1	10,28	4	45	0,5	2	200	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	9 230	6 491	67	13 600	0,16	464	43	1,4	3 008	22	9	3

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de détail

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	37 109	-	s. o.	37 109	0,01	22 871	6	s. o.	436	1	1	
0,15 à <0,25	785	-	-	785	0,17	5 181	28	s. o.	107	14	1	

	37 894	-	s. o.	37 894	0,02	28 052	6	s. o.	543	1	2	15
--	--------	---	-------	--------	------	--------	---	-------	-----	---	---	----

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)

0,00 à <0,15	120 812	67 685	42	149 540	0,07	739 428	22	s. o.	6 852	5	24	
0,15 à <0,25	14 379	6 513	88	20 112	0,17	46 567	25	s. o.	2 062	10	9	
0,25 à <0,50	70 788	7 023	38	73 476	0,34	280 017	22	s. o.	11 661	16	62	
0,50 à <0,75	25 656	-	-	25 656	0,54	61 908	20	s. o.	5 194	20	30	
0,75 à <2,50	13 694	1 354	42	14 260	1,55	47 360	24	s. o.	5 772	40	51	
2,50 à <10,00	8 547	750	35	8 809	5,05	34 908	22	s. o.	7 063	80	104	
10,00 à <100,00	1 277	20	43	1 286	35,09	4 435	22	s. o.	1 835	143	110	
100,00 (Défaut)	1 034	-	-	1 034	100,00	3 149	21	s. o.	1 647	159	121	
	256 187	83 345	46	294 173	0,91	1 217 772	22	s. o.	42 086	14	511	614

Prêts de détail renouvelables admissibles

0,00 à <0,15	4 422	73 649	71	56 728	0,06	6 160 381	89	s. o.	2 051	4	32	
0,15 à <0,25	1 416	11 987	54	7 944	0,22	1 196 323	91	s. o.	827	10	16	
0,25 à <0,50	1 372	5 000	65	4 615	0,36	1 366 209	86	s. o.	673	15	14	
0,50 à <0,75	984	1 008	43	1 417	0,53	84 924	87	s. o.	289	20	7	
0,75 à <2,50	7 186	12 813	53	13 997	1,19	2 335 344	90	s. o.	5 419	39	149	
2,50 à <10,00	6 372	2 414	61	7 840	4,04	1 300 093	89	s. o.	7 298	93	282	
10,00 à <100,00	2 335	431	59	2 589	21,52	405 493	87	s. o.	4 914	190	490	
100,00 (Défaut)	70	-	s. o.	70	100,00	22 012	72	s. o.	60	86	47	
	24 157	107 302	66	95 200	1,25	12 870 779	89	s. o.	21 531	23	1 037	1 689

Autres prêts de détail

0,00 à <0,15	737	1 908	84	2 350	0,09	19 756	79	s. o.	446	19	2	
0,15 à <0,25	2 595	188	72	2 730	0,21	114 902	32	s. o.	395	14	2	
0,25 à <0,50	850	1 425	106	2 355	0,33	9 071	54	s. o.	720	31	4	
0,50 à <0,75	4 578	29	44	4 591	0,53	125 073	60	s. o.	2 049	45	15	
0,75 à <2,50	2 800	282	74	3 008	1,36	103 313	62	s. o.	2 118	70	26	
2,50 à <10,00	3 153	23	83	3 172	4,20	92 057	50	s. o.	2 276	72	69	
10,00 à <100,00	1 051	541	52	1 332	54,55	320 875	30	s. o.	804	60	117	
100,00 (Défaut)	93	-	s. o.	93	100,00	14 461	63	s. o.	128	138	49	
	15 857	4 396	86	19 631	5,27	799 508	54	s. o.	8 936	46	284	232

Prêts de détail aux PME

0,00 à <0,15	64	591	56	395	0,08	1 351	74	s. o.	67	17	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	280	1 160	51	869	0,37	8 915	43	s. o.	223	26	1	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 426	240	50	1 548	0,94	12 643	43	s. o.	675	44	7	
2,50 à <10,00	878	179	63	990	3,80	11 564	43	s. o.	613	62	17	
10,00 à <100,00	175	25	55	189	22,02	3 270	41	s. o.	159	84	19	
100,00 (Défaut)	64	-	50	64	100,00	3 118	60	s. o.	138	216	30	
	2 887	2 195	53	4 055	3,98	40 861	46	s. o.	1 875	46	74	79

Approche NI fondation

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	1 445	-	s. o.	1 445	0,07	1 083	100	s. o.	743	51	1	-
--------------	-------	---	-------	-------	------	-------	-----	-------	-----	----	---	---

Total (tous portefeuilles)	744 783	389 759	52	946 777	1,07	15 012 343	30	1,8	233 185	25	3 506	4 314
-----------------------------------	----------------	----------------	-----------	----------------	-------------	-------------------	-----------	------------	----------------	-----------	--------------	--------------

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	16 429	9 450	57	21 856	0,06	2 596	25	2,2	2 618	12	4	
0,15 à <0,25	19 551	10 379	52	24 942	0,19	4 676	39	2,1	8 190	33	19	
0,25 à <0,50	17 018	9 456	53	22 009	0,34	3 606	39	1,9	9 497	43	29	
0,50 à <0,75	17 629	9 055	44	21 594	0,58	3 380	39	1,9	12 118	56	49	
0,75 à <2,50	35 879	16 039	43	42 811	1,11	6 733	41	2,0	32 896	77	194	
2,50 à <10,00	11 680	5 080	45	13 977	3,52	25 557	39	1,9	14 641	105	194	
10,00 à <100,00	4 356	835	51	4 781	19,19	664	46	1,7	10 048	210	439	
100,00 (Défaut)	1 287	125	44	1 342	100,00	714	37	2,1	3 132	233	269	
	123 829	60 419	49	153 312	2,27	47 926	38	2,0	93 140	61	1 197	1 415

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	411	851	70	1 008	0,07	14	30	1,2	107	11	-	
0,15 à <0,25	2 658	3 409	56	4 554	0,19	96	29	2,9	1 353	30	3	
0,25 à <0,50	3 141	2 402	51	4 373	0,34	92	26	3,1	1 664	38	4	
0,50 à <0,75	4 743	4 419	48	6 859	0,58	160	28	3,1	3 454	50	11	
0,75 à <2,50	7 814	5 602	45	10 351	1,00	238	30	2,7	6 636	64	32	
2,50 à <10,00	715	635	45	1 001	2,73	49	33	1,9	906	91	9	
10,00 à <100,00	325	84	68	382	27,95	9	31	2,6	624	163	34	
100,00 (Défaut)	131	7	81	137	100,00	3	25	2,1	7	5	41	
	19 938	17 409	50	28 665	1,53	661	29	2,8	14 751	51	134	75

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	196 662	18 367	55	206 770	0,02	1 526	8	2,3	4 111	2	4	
0,15 à <0,25	369	115	62	439	0,22	71	30	3,0	142	32	-	
0,25 à <0,50	71	48	61	101	0,34	52	47	2,2	59	58	-	
0,50 à <0,75	176	34	29	185	0,58	33	26	2,4	74	40	-	
0,75 à <2,50	89	65	50	121	1,02	42	29	2,8	72	60	-	
2,50 à <10,00	48	36	46	64	3,09	164	32	1,6	54	84	1	
10,00 à <100,00	6	1	72	7	25,80	7	26	1,1	9	129	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	100,00	1	27	2,5	-	-	-	
	197 421	18 666	55	207 687	0,02	1 896	8	2,3	4 521	2	5	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	3 817	31	58	3 835	0,01	23	5	2,9	37	1	-	-
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	---

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	18 015	29 025	37	28 847	0,08	571	31	1,9	5 339	19	7	
0,15 à <0,25	14 227	23 669	39	23 460	0,18	613	36	2,4	8 535	36	15	
0,25 à <0,50	8 665	11 357	37	12 913	0,34	400	36	2,4	6 692	52	16	
0,50 à <0,75	6 645	6 532	39	9 170	0,58	262	36	2,4	5 834	64	19	
0,75 à <2,50	7 501	8 603	40	10 957	1,02	408	30	2,6	7 258	66	34	
2,50 à <10,00	2 622	3 141	44	4 000	3,55	880	29	2,7	3 705	93	43	
10,00 à <100,00	643	589	39	874	18,44	46	32	2,0	1 359	155	50	
100,00 (Défaut)	192	70	34	215	100,00	20	37	1,6	688	320	30	
	58 510	82 986	38	90 436	0,88	3 200	33	2,3	39 410	44	214	222

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	8 062	4 608	71	11 334	0,06	327	42	1,4	1 949	17	3	
0,15 à <0,25	51	688	60	461	0,20	39	44	1,1	151	33	-	
0,25 à <0,50	165	475	39	349	0,34	23	45	2,1	188	54	1	
0,50 à <0,75	56	45	68	87	0,58	10	45	0,8	47	54	-	
0,75 à <2,50	33	71	42	63	1,16	15	45	1,0	54	86	-	
2,50 à <10,00	3	243	71	175	5,53	45	45	1,9	273	156	4	
10,00 à <100,00	1	-	-	1	10,28	2	45	0,2	2	200	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	8 371	6 130	67	12 470	0,16	461	43	1,4	2 664	21	8	2

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de détail

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	37 458	-	s. o.	37 458	0,01	23 851	6	s. o.	444	1	1	
0,15 à <0,25	849	-	-	849	0,17	5 322	27	s. o.	112	13	1	

	38 307	-	s. o.	38 307	0,02	29 173	6	s. o.	556	1	2	15
--	--------	---	-------	--------	------	--------	---	-------	-----	---	---	----

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)

0,00 à <0,15	120 931	67 095	42	149 417	0,07	740 716	22	s. o.	6 728	5	24	
0,15 à <0,25	15 477	7 031	89	21 726	0,17	48 825	25	s. o.	2 215	10	9	
0,25 à <0,50	67 630	6 938	38	70 293	0,34	274 809	22	s. o.	10 837	15	58	
0,50 à <0,75	26 350	-	-	26 350	0,54	63 763	20	s. o.	5 256	20	31	
0,75 à <2,50	14 311	1 405	41	14 882	1,55	49 632	24	s. o.	6 003	40	53	
2,50 à <10,00	8 070	717	34	8 311	5,04	33 618	22	s. o.	6 599	79	97	
10,00 à <100,00	1 128	19	40	1 136	35,15	4 013	21	s. o.	1 570	138	94	
100,00 (Défaut)	973	-	-	973	100,00	3 037	21	s. o.	1 496	154	114	
	254 870	83 205	46	293 088	0,87	1 218 413	22	s. o.	40 704	14	480	584

Prêts de détail renouvelables admissibles

0,00 à <0,15	4 265	72 011	71	55 045	0,06	6 038 106	89	s. o.	1 990	4	31	
0,15 à <0,25	1 340	11 520	53	7 442	0,22	1 160 139	91	s. o.	777	10	15	
0,25 à <0,50	1 368	5 115	61	4 476	0,35	1 415 822	86	s. o.	653	15	14	
0,50 à <0,75	990	1 016	43	1 426	0,53	85 924	87	s. o.	291	20	7	
0,75 à <2,50	6 986	12 958	52	13 764	1,19	2 356 153	90	s. o.	5 354	39	148	
2,50 à <10,00	6 810	2 349	65	8 329	4,50	1 326 329	89	s. o.	8 180	98	330	
10,00 à <100,00	1 336	414	54	1 559	27,04	350 888	87	s. o.	3 179	204	369	
100,00 (Défaut)	68	-	s. o.	68	100,00	20 942	71	s. o.	55	81	45	
	23 163	105 383	65	92 109	1,20	12 754 303	89	s. o.	20 479	22	959	1 579

Autres prêts de détail

0,00 à <0,15	743	1 845	83	2 268	0,10	22 272	79	s. o.	434	19	2	
0,15 à <0,25	2 464	156	53	2 547	0,21	113 950	32	s. o.	371	15	2	
0,25 à <0,50	823	1 396	104	2 270	0,33	9 482	54	s. o.	691	30	4	
0,50 à <0,75	4 523	25	45	4 534	0,53	123 871	60	s. o.	2 024	45	14	
0,75 à <2,50	2 941	266	69	3 125	1,37	106 749	62	s. o.	2 200	70	27	
2,50 à <10,00	2 938	33	88	2 967	4,29	86 817	52	s. o.	2 224	75	69	
10,00 à <100,00	952	501	52	1 210	58,00	334 200	27	s. o.	668	55	105	
100,00 (Défaut)	88	-	s. o.	88	100,00	17 644	64	s. o.	126	143	46	
	15 472	4 222	84	19 009	5,26	814 985	55	s. o.	8 738	46	269	193

Prêts de détail aux PME

0,00 à <0,15	67	592	59	416	0,09	1 383	85	s. o.	89	21	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	345	1 237	53	1 001	0,44	10 576	61	s. o.	411	41	3	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 373	142	53	1 448	1,13	10 603	56	s. o.	863	60	9	
2,50 à <10,00	905	185	63	1 021	3,47	12 341	58	s. o.	835	82	21	
10,00 à <100,00	213	33	60	233	18,68	4 189	55	s. o.	256	110	26	
100,00 (Défaut)	64	-	50	64	100,00	2 740	65	s. o.	5	8	53	
	2 967	2 189	56	4 183	3,93	41 832	61	s. o.	2 459	59	112	89

Approche NI fondation

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	1 398	-	s. o.	1 398	0,07	1 071	100	s. o.	721	52	1	-
--------------	-------	---	-------	-------	------	-------	-----	-------	-----	----	---	---

Total (tous portefeuilles)

	748 063	380 640	52	944 499	1,01	14 913 945	30	1,8	228 180	24	3 381	4 175
--	---------	---------	----	---------	------	------------	----	-----	---------	----	-------	-------

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs (2)	PCD moyenne en %	Échéance moyenne (3)	APR (4)	Densité de l'APR en %	Pertes attendues (5)	Provisions (5)
0,00 à <0,15	14 949	9 330	57	20 256	0,06	2 638	26	2,2	2 742	14	4	
0,15 à <0,25	19 882	10 294	52	25 277	0,19	4 717	39	2,0	8 198	32	19	
0,25 à <0,50	17 091	9 280	52	21 917	0,34	3 460	39	1,9	9 461	43	29	
0,50 à <0,75	16 560	8 583	47	20 595	0,58	3 321	38	1,8	11 368	55	46	
0,75 à <2,50	35 482	15 305	46	42 474	1,12	6 556	41	2,0	33 494	79	197	
2,50 à <10,00	11 496	5 037	47	13 871	3,52	27 249	39	1,8	14 612	105	197	
10,00 à <100,00	4 793	874	50	5 230	20,29	702	45	1,6	11 081	212	485	
100,00 (Défaut)	1 383	169	44	1 457	100,00	645	35	2,0	3 354	230	276	
	121 636	58 872	50	151 077	2,47	49 288	38	2,0	94 310	62	1 253	1 470

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	437	922	70	1 081	0,07	14	29	1,4	123	11	-	
0,15 à <0,25	3 094	3 094	57	4 846	0,20	98	29	2,9	1 435	30	3	
0,25 à <0,50	2 799	2 008	51	3 823	0,34	79	26	2,7	1 373	36	3	
0,50 à <0,75	4 124	3 898	51	6 097	0,58	138	28	3,0	3 075	50	10	
0,75 à <2,50	7 328	4 526	47	9 468	0,97	232	30	2,8	5 988	63	28	
2,50 à <10,00	848	668	43	1 134	2,79	50	35	2,2	1 077	95	11	
10,00 à <100,00	201	52	58	231	25,72	7	35	2,3	421	182	20	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	25	2,5	-	-	-	
	18 831	15 168	52	26 680	0,90	619	29	2,8	13 492	51	75	25

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	191 761	17 839	56	201 763	0,02	1 499	8	2,3	4 002	2	4	
0,15 à <0,25	394	432	52	620	0,22	71	26	2,4	157	25	-	
0,25 à <0,50	126	33	60	146	0,34	50	48	3,4	101	69	-	
0,50 à <0,75	155	54	43	179	0,58	31	26	2,6	74	41	-	
0,75 à <2,50	57	18	57	68	1,18	41	29	1,3	35	51	-	
2,50 à <10,00	25	34	47	41	2,96	354	29	1,8	32	78	-	
10,00 à <100,00	5	2	56	6	15,55	7	49	1,3	14	233	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	100,00	1	26	1,1	-	-	-	
	192 523	18 412	56	202 823	0,02	2 054	8	2,3	4 415	2	4	-

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	5 625	52	41	5 646	0,01	26	5	2,7	51	1	-	-
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	---

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	16 856	28 151	38	27 566	0,08	564	31	1,8	4 954	18	7	
0,15 à <0,25	11 671	22 325	40	20 542	0,18	576	36	2,2	7 154	35	13	
0,25 à <0,50	8 336	10 845	38	12 409	0,34	387	36	2,4	6 235	50	15	
0,50 à <0,75	6 824	6 686	39	9 434	0,58	279	34	2,3	5 704	60	19	
0,75 à <2,50	7 568	7 093	40	10 390	1,02	384	30	2,3	6 568	63	32	
2,50 à <10,00	2 758	3 157	43	4 105	3,69	902	29	2,5	3 793	92	46	
10,00 à <100,00	490	441	38	659	19,01	44	34	2,1	1 088	165	41	
100,00 (Défaut)	271	45	33	286	100,00	23	37	1,4	758	265	55	
	54 774	78 743	39	85 391	0,97	3 159	33	2,1	36 254	42	228	198

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
2,50 à <10,00	44	6	67	48	2,54	1	40	1,8	49	102	-	
	44	6	66	48	2,54	2	40	1,8	49	102	-	-

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	7 950	3 484	71	10 417	0,06	310	42	1,4	1 746	17	3	
0,15 à <0,25	205	724	56	608	0,19	40	44	1,3	207	34	1	
0,25 à <0,50	18	350	16	74	0,34	25	45	0,9	31	42	-	
0,50 à <0,75	35	47	74	70	0,58	8	45	0,9	39	56	-	
0,75 à <2,50	146	79	41	179	0,92	22	45	2,8	169	94	1	
2,50 à <10,00	2	275	74	206	5,55	47	45	1,6	311	151	5	
10,00 à <100,00	-	-	-	-	10,28	3	45	0,1	-	-	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	8 356	4 959	64	11 554	0,18	455	42	1,4	2 503	22	10	2

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de détail

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	37 819	-	s. o.	37 819	0,01	24 548	6	s. o.	450	1	1	
0,15 à <0,25	893	-	-	893	0,17	5 486	27	s. o.	117	13	1	

	38 712	-	s. o.	38 712	0,02	30 034	6	s. o.	567	1	2	12
--	--------	---	-------	--------	------	--------	---	-------	-----	---	---	----

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)

0,00 à <0,15	118 398	66 455	42	146 597	0,07	734 565	22	s. o.	6 552	4	23	
0,15 à <0,25	15 739	7 057	89	22 005	0,17	49 760	25	s. o.	2 236	10	10	
0,25 à <0,50	66 495	6 684	39	69 071	0,34	272 685	22	s. o.	10 618	15	57	
0,50 à <0,75	26 830	-	-	26 830	0,54	65 508	20	s. o.	5 283	20	31	
0,75 à <2,50	14 454	1 534	41	15 088	1,54	50 338	23	s. o.	6 026	40	53	
2,50 à <10,00	8 036	730	34	8 282	4,99	34 044	22	s. o.	6 501	78	95	
10,00 à <100,00	1 207	22	40	1 216	35,21	4 269	22	s. o.	1 682	138	101	
100,00 (Défaut)	875	-	-	875	100,00	2 993	22	s. o.	1 379	158	103	
	252 034	82 482	46	289 964	0,85	1 214 162	22	s. o.	40 277	14	473	499

Prêts de détail renouvelables admissibles

0,00 à <0,15	4 440	68 966	71	53 317	0,06	5 131 497	89	s. o.	1 922	4	30	
0,15 à <0,25	1 446	11 987	54	7 952	0,21	1 341 135	90	s. o.	805	10	15	
0,25 à <0,50	1 375	5 445	62	4 772	0,34	1 460 828	84	s. o.	659	14	14	
0,50 à <0,75	974	1 350	50	1 651	0,53	323 798	84	s. o.	325	20	7	
0,75 à <2,50	7 375	13 071	53	14 358	1,20	2 665 832	89	s. o.	5 574	39	154	
2,50 à <10,00	7 119	2 315	60	8 514	4,44	1 352 742	89	s. o.	8 349	98	335	
10,00 à <100,00	1 455	437	52	1 683	27,49	356 909	88	s. o.	3 460	206	410	
100,00 (Défaut)	79	-	s. o.	79	100,00	20 553	73	s. o.	83	105	53	
	24 263	103 571	66	92 326	1,27	12 653 294	89	s. o.	21 177	23	1 018	1 558

Autres prêts de détail

0,00 à <0,15	748	1 721	85	2 204	0,10	24 160	79	s. o.	424	19	2	
0,15 à <0,25	2 508	97	63	2 569	0,20	115 245	31	s. o.	359	14	2	
0,25 à <0,50	828	1 348	105	2 249	0,33	10 104	55	s. o.	688	31	4	
0,50 à <0,75	4 584	217	67	4 730	0,53	125 581	60	s. o.	2 115	45	15	
0,75 à <2,50	2 663	230	70	2 825	1,38	106 439	63	s. o.	2 012	71	25	
2,50 à <10,00	2 949	34	80	2 977	4,37	87 734	53	s. o.	2 297	77	72	
10,00 à <100,00	935	492	51	1 186	56,04	320 565	28	s. o.	679	57	108	
100,00 (Défaut)	93	-	s. o.	93	100,00	11 553	64	s. o.	131	141	49	
	15 308	4 139	85	18 833	5,13	801 381	55	s. o.	8 705	46	277	205

Prêts de détail aux PME

0,00 à <0,15	73	595	59	424	0,09	1 422	85	s. o.	90	21	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	360	1 231	53	1 010	0,44	10 800	61	s. o.	416	41	3	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 356	142	53	1 430	1,13	10 660	56	s. o.	851	60	9	
2,50 à <10,00	937	191	64	1 060	3,48	12 973	58	s. o.	872	82	22	
10,00 à <100,00	255	32	62	275	19,14	4 280	54	s. o.	291	106	30	
100,00 (Défaut)	71	-	51	71	100,00	2 846	62	s. o.	4	6	59	
	3 052	2 191	56	4 270	4,25	42 981	60	s. o.	2 524	59	123	77

Approche NI fondation

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	1 355	-	s. o.	1 355	0,07	1 118	100	s. o.	701	52	1	-
--------------	-------	---	-------	-------	------	-------	-----	-------	-----	----	---	---

Total (tous portefeuilles)

	736 513	368 595	52	928 679	1,04	14 798 573	30	1,8	225 025	24	3 464	4 046
--	---------	---------	----	---------	------	------------	----	-----	---------	----	-------	-------

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs (²)	PCD moyenne en %	Échéance moyenne (³)	APR (⁴)	Densité de l'APR en %	Pertes attendues (⁵)	Provisions (⁵)
0,00 à <0,15	15 833	9 064	59	21 226	0,06	2 583	26	2,3	2 799	13	4	
0,15 à <0,25	19 196	10 280	54	24 712	0,19	4 733	39	2,0	8 149	33	19	
0,25 à <0,50	16 028	8 690	52	20 573	0,34	3 351	39	1,9	8 855	43	27	
0,50 à <0,75	17 458	8 283	47	21 338	0,58	3 259	39	1,8	11 822	55	48	
0,75 à <2,50	34 233	15 749	46	41 529	1,12	6 413	41	2,1	32 858	79	192	
2,50 à <10,00	11 211	4 887	47	13 519	3,38	27 112	40	1,9	14 360	106	185	
10,00 à <100,00	5 399	1 051	49	5 913	20,87	718	44	1,6	12 205	206	560	
100,00 (Défaut)	1 522	165	42	1 591	100,00	585	34	1,9	3 285	206	295	
	120 880	58 169	51	150 401	2,66	48 754	38	2,0	94 333	63	1 330	1 433

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	453	902	75	1 127	0,06	15	31	1,5	137	12	-	
0,15 à <0,25	3 211	3 014	54	4 849	0,19	100	29	2,8	1 406	29	3	
0,25 à <0,50	2 793	1 959	54	3 857	0,34	74	26	2,7	1 367	35	3	
0,50 à <0,75	4 498	3 916	49	6 427	0,58	137	27	2,9	3 156	49	10	
0,75 à <2,50	6 897	4 669	46	9 044	1,01	223	31	2,8	6 074	67	30	
2,50 à <10,00	908	716	46	1 239	2,87	46	35	2,2	1 221	99	13	
10,00 à <100,00	87	45	63	115	22,44	9	41	1,6	234	203	10	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	25	2,5	-	-	-	
	18 847	15 221	51	26 658	0,80	605	29	2,7	13 595	51	69	28

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	191 638	17 093	56	201 193	0,02	1 461	8	2,3	4 007	2	4	
0,15 à <0,25	441	559	46	696	0,22	73	26	2,5	177	25	-	
0,25 à <0,50	50	31	64	70	0,34	48	53	1,8	44	63	-	
0,50 à <0,75	153	55	43	177	0,58	25	26	2,4	71	40	-	
0,75 à <2,50	57	20	59	69	1,17	43	29	1,3	36	52	-	
2,50 à <10,00	19	26	44	31	3,13	349	30	2,0	26	84	-	
10,00 à <100,00	5	2	63	6	16,23	6	49	1,4	14	233	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	192 363	17 786	56	202 242	0,02	2 005	8	2,3	4 375	2	4	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	4 902	36	51	4 921	0,01	29	5	2,8	46	1	-	-
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	---

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	16 090	27 776	38	26 648	0,08	531	32	1,7	4 721	18	7	
0,15 à <0,25	12 240	21 816	39	20 773	0,18	575	36	2,1	7 064	34	13	
0,25 à <0,50	8 509	10 307	39	12 485	0,34	380	36	2,3	6 159	49	15	
0,50 à <0,75	7 569	6 802	38	10 178	0,58	290	34	2,2	6 000	59	20	
0,75 à <2,50	7 602	7 536	41	10 689	1,03	391	30	2,3	6 724	63	33	
2,50 à <10,00	2 378	3 407	42	3 820	3,85	904	29	2,5	3 534	93	44	
10,00 à <100,00	552	419	37	706	19,69	48	31	2,0	1 141	162	46	
100,00 (Défaut)	117	18	30	123	100,00	18	35	1,7	159	129	35	
	55 057	78 081	39	85 422	0,80	3 137	33	2,1	35 502	42	213	182

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
0,75 à <2,50	43	8	49	47	1,45	2	40	2,0	41	87	-	
	43	8	56	47	1,45	3	40	2,0	41	87	-	-

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	8 166	2 932	72	10 285	0,06	320	42	1,5	1 784	17	2	
0,15 à <0,25	62	748	53	457	0,18	43	44	1,1	145	32	-	
0,25 à <0,50	109	257	37	205	0,34	24	45	1,4	94	46	-	
0,50 à <0,75	64	56	63	99	0,58	9	45	0,8	55	56	-	
0,75 à <2,50	122	87	38	154	0,81	19	45	3,2	146	95	1	
2,50 à <10,00	10	232	71	176	5,52	43	45	2,0	277	157	4	
10,00 à <100,00	4	-	20	4	10,28	5	45	0,1	7	175	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	8 537	4 312	64	11 380	0,17	463	42	1,5	2 508	22	7	1

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 38.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de détail

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	38 668	-	s. o.	38 668	0,01	25 191	6	s. o.	461	1	1	
0,15 à <0,25	933	-	-	933	0,17	5 690	27	s. o.	124	13	1	

	39 601	-	s. o.	39 601	0,02	30 881	6	s. o.	585	1	2	12
--	--------	---	-------	--------	------	--------	---	-------	-----	---	---	----

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)

0,00 à <0,15	115 791	65 688	43	143 715	0,07	726 600	22	s. o.	6 530	5	23	
0,15 à <0,25	15 729	5 934	86	20 831	0,17	50 069	24	s. o.	2 119	10	9	
0,25 à <0,50	67 088	6 594	38	69 615	0,34	275 939	22	s. o.	10 990	16	57	
0,50 à <0,75	27 080	-	-	27 080	0,54	66 848	20	s. o.	5 450	20	31	
0,75 à <2,50	14 658	1 474	40	15 253	1,52	51 009	23	s. o.	6 179	41	53	
2,50 à <10,00	7 994	725	34	8 244	5,01	33 813	22	s. o.	6 589	80	94	
10,00 à <100,00	1 121	22	40	1 130	35,50	4 056	21	s. o.	1 554	138	93	
100,00 (Défaut)	813	-	-	813	100,00	2 911	22	s. o.	1 266	156	96	
	250 274	80 437	45	286 681	0,83	1 211 245	22	s. o.	40 677	14	456	470

Prêts de détail renouvelables admissibles

0,00 à <0,15	4 172	67 240	72	52 302	0,06	4 985 497	89	s. o.	1 890	4	30	
0,15 à <0,25	1 377	11 714	55	7 822	0,21	1 320 850	90	s. o.	791	10	15	
0,25 à <0,50	1 376	5 396	62	4 742	0,34	1 466 829	84	s. o.	655	14	14	
0,50 à <0,75	979	1 385	51	1 681	0,53	342 778	84	s. o.	330	20	7	
0,75 à <2,50	7 338	13 105	54	14 475	1,21	2 730 467	89	s. o.	5 636	39	156	
2,50 à <10,00	6 909	2 296	61	8 303	4,44	1 323 091	89	s. o.	8 131	98	326	
10,00 à <100,00	1 376	418	51	1 591	28,46	334 638	88	s. o.	3 258	205	400	
100,00 (Défaut)	81	-	s. o.	81	100,00	22 462	73	s. o.	83	102	54	
	23 608	101 554	66	90 997	1,27	12 526 612	89	s. o.	20 774	23	1 002	1 526

Autres prêts de détail

0,00 à <0,15	641	1 749	85	2 125	0,09	10 200	79	s. o.	403	19	2	
0,15 à <0,25	1 136	89	62	1 191	0,15	391	6	s. o.	27	2	-	
0,25 à <0,50	3 867	1 337	106	5 284	0,40	232 584	57	s. o.	1 890	36	12	
0,50 à <0,75	567	274	68	755	0,62	9 278	76	s. o.	462	61	4	
0,75 à <2,50	5 867	236	76	6 046	1,09	158 116	60	s. o.	3 807	63	39	
2,50 à <10,00	2 217	27	78	2 238	4,36	68 203	57	s. o.	1 855	83	59	
10,00 à <100,00	779	452	50	1 003	61,67	268 507	22	s. o.	535	53	98	
100,00 (Défaut)	93	-	s. o.	93	100,00	14 869	65	s. o.	122	131	51	
	15 167	4 164	86	18 735	4,83	762 148	56	s. o.	9 101	49	265	198

Prêts de détail aux PME

0,00 à <0,15	80	618	59	443	0,09	1 492	85	s. o.	94	21	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	336	1 215	53	981	0,44	10 073	61	s. o.	401	41	3	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 305	145	53	1 382	1,13	9 851	55	s. o.	819	59	9	
2,50 à <10,00	1 006	217	63	1 143	3,52	14 281	58	s. o.	937	82	24	
10,00 à <100,00	304	37	61	326	19,21	4 692	53	s. o.	344	106	36	
100,00 (Défaut)	73	-	57	73	100,00	2 834	61	s. o.	3	4	59	
	3 104	2 232	55	4 348	4,50	43 223	60	s. o.	2 598	60	131	73

Approche NI fondation

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	1 343	-	s. o.	1 343	0,07	1 322	100	s. o.	697	52	1	-
--------------	-------	---	-------	-------	------	-------	-----	-------	-----	----	---	---

Total (tous portefeuilles)

	733 726	362 000	52	922 776	1,03	14 630 427	30	1,8	224 832	24	3 480	3 924
--	---------	---------	----	---------	------	------------	----	-----	---------	----	-------	-------

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC10 : NI (FINANCEMENT SPÉCIALISÉ EN VERTU DE L'APPROCHE DE CLASSEMENT) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

		T1/26									
		Financement spécialisé									
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité									
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Coefficient de pondération du risque en %			Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
		Montants au bilan	Montants hors bilan		Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	70	-	70	-	-	-	70	70	50	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	6	25	90	-	-	-	6	6	5	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		-	-	250	-	-	-	-	-	-	-
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		76	25	-	-	-	-	76	76	55	-

(en millions de dollars)

		T4/25									
		Financement spécialisé									
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité									
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Coefficient de pondération du risque en %			Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
		Montants au bilan	Montants hors bilan		Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	28	1	70	-	-	-	28	28	20	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	4	-	90	-	-	-	4	4	3	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		17	-	250	-	-	-	17	17	43	2
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		49	1	-	-	-	-	49	49	66	2

(en millions de dollars)

		T3/25									
		Financement spécialisé									
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité									
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Coefficient de pondération du risque en %			Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
		Montants au bilan	Montants hors bilan		Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	22	-	70	-	-	-	22	22	16	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	4	-	90	-	-	-	4	4	3	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		28	-	250	-	-	-	28	28	69	2
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		54	-	-	-	-	-	54	54	88	2

(1) La CIBC n'est pas exposée à l'immobilier commercial à forte volatilité ou aux actions selon l'approche de la pondération simple des risques.

RC10 : NI (FINANCEMENT SPÉCIALISÉ EN VERTU DE L'APPROCHE DE CLASSEMENT) (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T2/25									
Financement spécialisé											
Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité											
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Coefficient de pondération du risque			Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
		Montants au bilan	Montants hors bilan	en %	Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	22	4	70	-	-	-	22	22	16	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	5	-	90	-	-	-	5	5	5	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		-	-	250	-	-	-	-	-	-	-
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		27	4		-	-	-	27	27	21	-

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/25									
Financement spécialisé											
Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité											
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Coefficient de pondération du risque en %			Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
		Montants au bilan	Montants hors bilan		Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	28	4	70	-	-	-	28	28	19	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	5	-	90	-	-	-	5	5	5	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		21	-	250	-	-	-	21	21	54	2
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		54	4		-	-	-	54	54	78	2

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 53.

RCC1 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T1/26					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	150	1 149		1,4	1 817	363
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			15 566	1,4	21 712	6 290
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					25 757	5 577
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						12 230

(en millions de dollars)

	T4/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	65	1 102		1,4	1 633	368
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			15 286	1,4	21 317	6 441
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					25 582	5 409
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						12 218

(en millions de dollars)

	T3/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	132	979		1,4	1 612	423
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			14 069	1,4	19 614	5 784
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					25 553	5 245
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						11 452

(1) Exclut l'APR au titre des REC et des expositions et l'APR découlant de transactions réglées par l'entremise de CC admissibles.

RCC1 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T2/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	106	850		1,4	1 336	351
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			13 996	1,4	19 479	5 901
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					21 862	4 317
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						10 569

(en millions de dollars)

	T1/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	151	807		1,4	1 340	378
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			14 005	1,4	19 525	5 519
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					26 261	4 931
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						10 828

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 55.

RCC3 : AS – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	T1/26													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
	Coefficient de pondération du risque													
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit
Portefeuille réglementaire														
Entités souveraines	-	-	-			-	-			-		-	-	-
ESP	-	-	-			-	-			-		-	-	-
BMD	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises	-	-	-			-	-	-	2	1	-	-	-	3
dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-			-	-			146		-	-	146
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Autres actifs	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	2	147	-	-	-	149

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	T4/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
	Coefficient de pondération du risque													Total du risque de crédit
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire														
Entités souveraines	-	-	-			-	-			-		-	-	-
ESP	-	-	-			-	-			-		-	-	-
BMD	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises	-	-	-			-	-	-	1	2	-	-	-	3
dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-			-	-			133		-	-	133
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Autres actifs	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1	135	-	-	-	136

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	T3/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l	m	n
	Coefficient de pondération du risque													
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit
Portefeuille réglementaire														
Entités souveraines	-	-	-			-	-			-		-	-	-
ESP	-	-	-			-	-			-		-	-	-
BMD	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises	-	-	-			-	-	-	1	2	-	-	-	3
dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-			-	-			123		-	-	123
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Autres actifs	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1	125	-	-	-	126

(1) Montants calculés après la prise en compte de l'incidence des stratégies d'ARC.

RCC3 : AS – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	T2/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
	Coefficient de pondération du risque													
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit
Portefeuille réglementaire														
Entités souveraines	-	-	-			-	-			-		-	-	-
ESP	-	-	-			-	-			-		-	-	-
BMD	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises	-	-	-			-	-	-	1	4	-	-	-	5
dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-			-	-			120		-	-	120
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Autres actifs	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1	124	-	-	-	125

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

	T1/25													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
	Coefficient de pondération du risque													Total du risque de crédit
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire														
Entités souveraines	-	-	-			-	-			-		-	-	-
ESP	-	-	-			-	-			-		-	-	-
BMD	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	3	1	-	-	-	4
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Autres actifs	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	3	135	-	-	-	138

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 57.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

T1/26						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité des APR en %
237	0,08	244	33	3,0	27	11
921	0,18	422	29	3,8	158	17
787	0,34	307	37	4,4	269	34
485	0,58	366	34	4,8	204	42
676	1,18	648	28	2,6	317	47
171	3,64	270	37	1,4	172	101
30	12,73	55	33	1,9	41	137
3	100,00	3	26	0,4	10	333
3 310	0,86	2 315	32	3,6	1 198	36
6 171	0,05	151	25	1,2	276	4
598	0,22	23	40	-	121	20
40	0,34	8	40	-	12	30
6	0,58	7	39	0,3	2	33
-	0,81	1	25	1	-	37
30	5,59	2	45	2	41	137
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
6 845	0,09	192	27	1,1	452	7
459	0,03	15	35	1	28	6
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	1	1	65	-	-	82
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
459	0,03	16	35	0,5	28	6

(1) Dans certaines circonstances, lorsqu'un tiers offre un cautionnement complet, la note de crédit du débiteur et celle du garant sont évaluées et la meilleure note sera utilisée. Dans les situations où un débiteur possède un encours dans plusieurs expositions, les expositions sans garantie tiennent compte de la PD du débiteur, alors que les expositions garanties peuvent tenir compte de la PD du garant tiers. Dans ces situations, le débiteur apparaîtra à deux reprises, dans les deux tranches de PD.

(2) En années.

(3) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés avec prise en compte des FCEC en utilisant l'approche NI avancée.

(4) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés avec prise en compte des FCEC en utilisant l'approche NI fondation.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

T1/26						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
12 189	0,08	1 090	45	0,5	1 730	14
4 573	0,19	751	43	0,9	1 291	28
1 597	0,34	268	41	0,9	639	40
3 528	0,58	723	41	0,1	1 890	54
2 080	1,15	912	39	0,5	1 528	73
524	3,33	597	37	-	545	104
122	12,65	145	43	-	241	198
1	100,00	2	8	-	1	100
24 614	0,42	4 488	43	0,5	7 865	32
9	0,10	3	45	-	2	22
11 965	0,06	152	45	0,5	1 777	15
1 064	0,17	72	45	0,6	294	28
189	0,34	27	43	3,0	79	42
255	0,58	43	45	0,1	128	50
412	0,83	32	45	-	237	58
15	3,95	6	45	-	19	127
-	18,12	1	45	-	1	248
-	-	-	-	-	-	-
13 900	0,11	333	45	0,5	2 535	18
49 137	0,31	7 347	40	0,5	12 080	25

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

T4/25						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
220	0,07	248	34	2,1	25	11
897	0,18	402	30	3,6	161	18
805	0,34	315	36	4,6	273	34
485	0,58	349	34	4,2	205	42
791	1,16	641	28	2,8	365	46
161	3,67	260	38	2,2	162	101
34	14,67	52	32	2,0	48	141
5	100,00	4	26	1,0	15	300
3 398	0,95	2 271	32	3,6	1 254	37
5 892	0,05	148	24	1,3	261	4
633	0,22	19	40	0,1	128	20
56	0,34	8	40	-	16	29
10	0,58	7	38	0,6	4	40
-	1,45	1	25	2,0	-	47
23	5,59	3	45	2,1	32	139
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
6 614	0,09	186	26	1,2	441	7
254	0,04	12	35	0,6	19	7
2	0,22	1	45	-	1	32
-	0,34	1	45	-	-	42
-	0,58	1	55	-	-	69
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
256	0,04	15	35	0,6	20	8

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

T4/25							
a	b	c	d	e	f	g	
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %	
12 554	0,08	1 122	45	0,5	1 856	15	
5 287	0,18	750	43	0,7	1 442	27	
1 480	0,34	277	41	1,3	585	40	
3 034	0,58	653	42	0,2	1 717	57	
2 198	1,15	896	40	0,5	1 649	75	
552	3,56	625	39	0,4	626	113	
74	10,80	154	43	-	137	185	
-	100,00	1	-	-	-	-	
25 179	0,38	4 478	43	0,6	8 012	32	
16	0,10	3	45	-	3	19	
11 084	0,06	146	45	0,5	1 530	14	
877	0,17	72	45	0,9	255	29	
176	0,34	30	43	3,3	73	41	
202	0,58	38	45	0,2	109	54	
569	0,99	32	45	0,1	350	62	
22	4,31	5	45	-	26	118	
3	18,12	1	45	-	6	200	
-	-	-	-	-	-	-	
12 933	0,13	324	45	0,5	2 349	18	
48 396	0,31	7 277	41	0,5	12 079	25	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

T3/25						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
284	0,08	249	35	1,3	30	11
689	0,19	425	27	3,8	120	17
712	0,34	304	36	4,8	235	33
357	0,58	341	34	4,5	151	42
709	1,12	642	28	2,3	332	47
161	3,55	238	39	1,8	161	100
32	13,43	43	31	1,5	43	134
2	100,00	5	33	0,7	6	300
2 946	0,87	2 247	31	3,4	1 078	37
6 013	0,05	157	23	1,2	248	4
127	0,22	13	39	0,5	25	20
650	0,34	15	40	-	183	28
10	0,58	7	37	0,8	4	40
17	1,45	2	40	-	11	65
21	5,59	2	45	3,2	29	138
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
6 838	0,10	196	25	1,1	500	7
141	0,03	12	31	1,0	9	6
-	0,15	1	45	1,0	-	-
1	0,34	1	45	-	-	-
-	0,58	1	55	-	-	-
-	1,45	1	45	-	-	-
-	5,59	1	44	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
142	0,04	17	31	1,0	9	6

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

T3/25							
a	b	c	d	e	f	g	
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %	
10 737	0,07	942	45	0,6	1 551	14	
4 474	0,18	562	43	0,8	1 234	28	
1 386	0,34	216	40	1,1	558	40	
2 591	0,58	551	42	0,2	1 456	56	
2 093	1,04	880	40	0,3	1 539	74	
682	3,04	622	36	0,8	659	97	
55	13,30	155	45	-	120	218	
-	-	-	-	-	-	-	
22 018	0,39	3 928	43	0,6	7 117	32	
25	0,07	4	45	-	3	12	
12 507	0,07	284	45	0,4	1 708	14	
1 139	0,18	199	45	0,7	332	29	
226	0,34	72	44	2,5	93	41	
190	0,58	83	45	0,1	99	52	
611	0,97	56	45	0,1	374	61	
11	3,24	25	45	2,2	12	109	
-	10,56	3	45	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
14 684	0,13	722	45	0,4	2 618	18	
46 653	0,29	7 114	40	0,5	11 325	24	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

T2/25						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
323	0,08	253	35	1,6	36	11
741	0,19	435	29	3,7	142	19
888	0,34	327	37	4,2	303	34
326	0,58	324	32	5,5	130	40
882	1,12	619	30	2,4	445	50
231	3,49	267	38	1,8	228	99
17	18,82	46	43	3,4	34	200
1	100,00	5	19	0,3	2	200
3 409	0,84	2 276	33	3,3	1 320	39
5 475	0,04	144	22	1,5	215	4
304	0,22	18	39	0,2	62	20
83	0,34	5	40	0,3	23	28
5	0,58	5	31	2,2	2	40
4	1,43	2	40	0,1	3	75
34	5,59	3	45	3,2	47	138
-	18,12	1	95	5,0	-	-
-	-	-	-	-	-	-
5 905	0,09	178	23	1,5	352	6
224	0,04	13	34	0,7	16	7
4	0,22	1	35	-	1	25
1	0,34	1	45	-	-	-
-	0,58	1	55	-	-	-
1	1,45	1	45	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
230	0,05	17	34	0,7	17	7

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

T2/25						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
11 618	0,08	1 080	45	0,6	1 558	13
4 038	0,18	710	43	0,7	1 078	27
1 634	0,34	258	42	0,8	674	41
2 570	0,58	624	42	0,4	1 425	55
1 912	1,06	940	39	0,4	1 378	72
777	3,28	667	35	0,9	732	94
49	12,02	183	45	-	101	206
-	-	-	-	-	-	-
22 598	0,39	4 462	43	0,6	6 946	31
11	0,07	4	45	-	1	9
8 984	0,06	142	45	0,4	1 198	13
646	0,17	60	45	1,2	200	31
321	0,34	40	44	2,4	136	42
76	0,58	20	45	0,3	40	53
367	0,98	27	45	0,1	228	62
5	3,28	6	45	-	6	120
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
10 399	0,11	295	45	0,5	1 808	17
42 552	0,31	7 232	40	0,5	10 444	25

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

T1/25						
a	b	c	d	e	f	g
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
313	0,08	245	35	1,4	34	11
602	0,18	422	28	4,0	107	18
474	0,34	319	33	4,0	145	31
255	0,58	317	30	6,8	96	38
665	1,12	583	29	2,4	319	48
219	3,11	278	33	1,6	178	81
10	16,47	55	45	2,3	19	190
-	100,00	6	25	0,9	1	-
2 538	0,81	2 225	31	3,3	899	35
8 315	0,05	136	24	1,2	352	4
513	0,22	18	40	0,2	105	20
144	0,34	9	40	0,2	40	28
9	0,58	7	38	0,6	3	33
2	1,29	4	41	0,1	1	50
-	5,59	1	40	-	-	-
-	18	1	95	5,0	-	-
-	-	-	-	-	-	-
8 983	0,06	176	25	1,2	501	6
82	0,03	11	21	2,4	3	4
-	-	-	-	-	-	-
1	0,34	1	45	-	-	-
-	0,58	1	55	-	-	-
-	1,45	1	45	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
83	0,03	14	22	2,4	3	4

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à <2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

T1/25							
a	b	c	d	e	f	g	
ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %	
12 664	0,08	998	45	0,5	1 683	13	
4 874	0,18	683	44	0,6	1 274	26	
1 537	0,34	243	41	0,7	630	41	
2 449	0,58	585	43	0,3	1 410	58	
2 376	1,06	948	41	0,2	1 712	72	
639	3,46	651	38	0,2	681	107	
83	11,11	182	45	-	168	202	
-	-	-	-	-	-	-	
24 622	0,38	4 290	44	0,5	7 558	31	
49	0,06	4	45	-	5	10	
9 548	0,06	139	45	0,4	1 253	13	
771	0,18	63	45	1,1	244	32	
173	0,34	31	43	4,2	71	41	
39	0,58	19	45	0,5	22	56	
181	1,26	27	45	0,2	132	73	
1	3,11	3	45	-	1	100	
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
10 713	0,09	282	45	0,5	1 723	16	
46 988	0,28	6 991	40	0,5	10 689	23	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC5 : NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T1/26					
	a		b		c	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés		Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	reçues	fournies
Liquidités – devises locales	-	1 677	1	2 645	38 711	35 847
Liquidités – autres devises	32	4 436	148	6 893	108 514	73 909
Dettes souveraine locale	2 008	260	5 528	2 723	48 646	56 431
Autres dettes souveraines	2 539	685	516	1 208	113 046	121 453
Dettes publique	113	200	2 432	-	10 394	18 632
Obligations de sociétés	1 075	13	1 858	137	12 926	7 543
Titres de participation	4 545	-	4 841	-	38 308	92 628
Autres sûretés	-	-	-	848	-	-
Total	10 312	7 271	15 324	14 454	370 545	406 443

(en millions de dollars)

	T4/25					
	a		b		c	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés		Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	reçues	fournies
Liquidités – devises locales	-	2 225	-	1 801	35 248	37 651
Liquidités – autres devises	41	3 531	25	6 305	100 677	70 769
Dettes souveraine locale	1 210	502	5 531	2 491	52 187	53 857
Autres dettes souveraines	2 036	366	418	1 485	97 935	100 969
Dettes publique	233	68	1 628	-	11 462	18 977
Obligations de sociétés	1 298	32	1 753	103	10 759	7 785
Titres de participation	2 496	-	4 312	-	33 680	83 851
Autres sûretés	-	-	-	866	-	-
Total	7 314	6 724	13 667	13 051	341 948	373 859

(en millions de dollars)

	T3/25					
	a		b		c	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés		Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	reçues	fournies
Liquidités – devises locales	-	1 181	-	1 157	44 379	34 248
Liquidités – autres devises	-	3 960	118	4 054	106 471	73 686
Dettes souveraine locale	902	485	5 108	3 212	48 687	62 726
Autres dettes souveraines	2 211	219	941	1 125	89 937	106 561
Dettes publique	242	57	746	-	12 400	20 556
Obligations de sociétés	1 273	25	1 153	101	10 426	7 434
Titres de participation	2 007	-	4 616	-	27 409	71 090
Autres sûretés	-	-	-	743	-	-
Total	6 635	5 927	12 682	10 392	339 709	376 301

(1) Comprend les montants des sûretés qui ne réduisent pas les expositions réglementaires. Les montants correspondent à la juste valeur des sûretés fournies et reçues et sont présentés après toute décote applicable. L'application d'une décote a comme incidence de réduire la juste valeur de la sûreté reçue et d'augmenter celle de la sûreté fournie.

RCC5 : NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T2/25					
	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
Liquidités – devises locales	-	2 012	-	1 596	49 026	37 457
Liquidités – autres devises	-	2 957	25	6 288	90 859	72 794
Dettes souveraine locale	981	642	4 082	3 920	52 023	73 658
Autres dettes souveraines	2 871	641	1 006	681	86 043	90 692
Dettes publiques	187	53	353	-	15 587	22 196
Obligations de sociétés	813	23	846	101	10 753	4 765
Titres de participation	1 513	-	5 716	-	24 244	58 711
Autres sûretés	-	-	-	818	-	-
Total	6 365	6 328	12 028	13 404	328 535	360 273

(en millions de dollars)

	T1/25					
	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
Liquidités – devises locales	-	2 201	-	1 933	42 174	34 580
Liquidités – autres devises	21	1 763	26	7 574	94 212	70 183
Dettes souveraine locale	1 374	894	4 209	3 034	52 185	70 394
Autres dettes souveraines	2 312	85	2 011	1 287	87 679	99 009
Dettes publiques	223	75	473	-	15 037	24 276
Obligations de sociétés	635	35	405	106	11 178	4 474
Titres de participation	1 431	-	5 081	-	25 757	75 141
Autres sûretés	-	-	-	824	-	-
Total	5 996	5 053	12 205	14 758	328 222	378 057

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 69.

RCC6 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	T1/26		T4/25		T3/25		T2/25		T1/25	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection	Protection	Protection	Protection	Protection	Protection	Protection	Protection	Protection	Protection
	souscrite	vendue	souscrite	vendue	souscrite	vendue	souscrite	vendue	souscrite	vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance – signature unique	3 469	901	3 631	761	2 068	740	1 712	855	1 716	912
Swaps sur défaillance – indice	3 001	2 870	3 252	2 915	3 891	2 236	3 629	2 009	3 311	1 950
Swaps sur rendement total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur crédit	1 185	-	1 192	-	1 247	-	1 033	-	436	-
Autres dérivés de crédit	51	-	53	-	53	-	63	-	67	-
Total des montants notionnels	7 706	3 771	8 128	3 676	7 259	2 976	6 437	2 864	5 530	2 862
Justes valeurs										
Juste valeur positive (actif)	36	-	77	-	36	-	50	-	51	-
Juste valeur négative (passif)	3	40	1	85	4	41	4	54	5	57

RCC8 : EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES

(en millions de dollars)

	T1/26		T4/25		T3/25		T2/25		T1/25	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte de l'ARC	APR	ECD après prise en compte de l'ARC	APR	ECD après prise en compte de l'ARC	APR	ECD après prise en compte de l'ARC	APR	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 Expositions aux CC admissibles (total)		858		876		740		662		711
2 Expositions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	11 683	392	11 245	371	10 207	335	8 558	288	10 184	317
3 i) Dérivés de gré à gré	395	12	416	13	365	11	332	10	335	10
4 ii) Dérivés négociés en Bourse	9 146	337	9 446	330	8 640	300	6 914	252	8 308	276
5 iii) OFT	2 142	43	1 383	28	1 202	24	1 312	26	1 541	31
6 iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	4 425		3 554		3 426		3 284		2 881	
8 Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1 241	466	1 409	505	1 200	405	1 233	374	1 336	394
10 Contributions aux fonds de garantie non financées ⁽¹⁾	1 340	-	1 422	-	1 278	-	1 422	-	1 371	-
11 Expositions aux CC non admissibles (total)		-		-		-		-		-
12 Expositions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 i) Dérivés de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 iii) OFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 Dépôt de garantie initial séparé	-		-		-		-		-	
18 Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les contributions aux fonds de garantie non financées sont pondérées en fonction du risque de 0 %.

TITR1 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en millions de dollars)

T1/26												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	2 584	2 584	-	2 584	30 721	29 307	-	30 721	185	119	-	185
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	7 636	7 286	-	7 636	-	-	-	-
3 cartes de crédit	2 584	2 584	-	2 584	772	772	-	772	50	50	-	50
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	22 313	21 249	-	22 313	135	69	-	135
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	13 522	13 522	5 468	4 985	-	5 468	30 661	-	19	30 680
7 prêts aux entreprises	-	-	13 522	13 522	-	-	-	-	25 442	-	-	25 442
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	4 277	-	-	4 277
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	3 697	3 436	-	3 697	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	1 771	1 549	-	1 771	942	-	19	961
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

T4/25												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	3 056	3 056	-	3 056	27 158	25 799	-	27 158	184	127	-	184
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	5 955	5 605	-	5 955	-	-	-	-
3 cartes de crédit	3 056	3 056	-	3 056	680	680	-	680	50	50	-	50
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	20 523	19 514	-	20 523	134	77	-	134
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	13 528	13 528	5 695	5 211	-	5 695	31 314	-	18	31 332
7 prêts aux entreprises	-	-	13 528	13 528	-	-	-	-	26 560	-	-	26 560
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	3 627	-	-	3 627
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	3 879	3 577	-	3 879	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	1 816	1 634	-	1 816	1 127	-	18	1 145
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

T3/25												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	4 079	4 079	-	4 079	25 746	24 441	-	25 746	190	133	-	190
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	5 258	4 957	-	5 258	-	-	-	-
3 cartes de crédit	4 079	4 079	-	4 079	928	928	-	928	50	50	-	50
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	19 560	18 556	-	19 560	140	83	-	140
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	13 824	13 824	5 330	4 894	-	5 330	29 251	-	18	29 269
7 prêts aux entreprises	-	-	13 824	13 824	-	-	-	-	25 685	-	-	25 685
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2 665	-	-	2 665
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	3 938	3 638	-	3 938	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	1 392	1 256	-	1 392	901	-	18	919
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Comprend l'exposition aux fonds multicédants soutenus par la CIBC.

(2) Titrisations simples, transparentes et comparables

TITR1 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T2/25											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur			
		Dont				Dont				Dont			
		Classiques	STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total
1	Prêts de détail (total) – dont	1 607	1 607	-	1 607	22 810	21 615	-	22 810	192	141	-	192
2	prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	4 927	4 627	-	4 927	-	-	-	-
3	cartes de crédit	1 607	1 607	-	1 607	928	928	-	928	50	50	-	50
4	autres prêts de détail	-	-	-	-	16 955	16 060	-	16 955	142	91	-	142
5	retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Prêts de gros (total) – dont	-	-	13 838	13 838	5 526	5 167	-	5 526	25 530	-	17	25 547
7	prêts aux entreprises	-	-	13 838	13 838	-	-	-	-	22 187	-	-	22 187
8	prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2 447	-	-	2 447
9	contrats de location et créances	-	-	-	-	4 756	4 493	-	4 756	-	-	-	-
10	autres prêts de gros	-	-	-	-	770	674	-	770	896	-	17	913
11	retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/25											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur			
		Dont				Dont				Dont			
		Classiques	STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total
1	Prêts de détail (total) – dont	1 556	1 556	-	1 556	21 828	20 671	-	21 828	206	155	-	206
2	prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	4 063	3 763	-	4 063	-	-	-	-
3	cartes de crédit	1 556	1 556	-	1 556	1 155	1 155	-	1 155	50	50	-	50
4	autres prêts de détail	-	-	-	-	16 610	15 753	-	16 610	156	105	-	156
5	retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Prêts de gros (total) – dont	-	-	14 552	14 552	5 882	5 545	-	5 882	23 049	-	22	23 071
7	prêts aux entreprises	-	-	14 552	14 552	-	-	-	-	19 392	-	-	19 392
8	prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	3 076	-	-	3 076
9	contrats de location et créances	-	-	-	-	5 121	4 850	-	5 121	-	-	-	-
10	autres prêts de gros	-	-	-	-	761	695	-	761	581	-	22	603
11	retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 73.

TITR2 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

T1/26												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	1	1	-	1	-	-	-	-	1 204	1 204	-	1 204
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	-	-	912	912	-	912
3 cartes de crédit	1	1	-	1	-	-	-	-	19	19	-	19
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	273	273	-	273
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20	-	20
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20	-	20
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

T4/25												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	12	12	-	12	65	61	-	65	1 800	1 800	-	1 800
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	26	26	-	26	1 496	1 496	-	1 496
3 cartes de crédit	12	12	-	12	1	1	-	1	17	17	-	17
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	38	34	-	38	287	287	-	287
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	10	10	-	10	12	12	-	12
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	7	7	-	7	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	3	3	-	3	12	12	-	12
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

T3/25												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	-	-	-	-	93	86	-	93	938	938	-	938
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	35	34	-	35	673	673	-	673
3 cartes de crédit	-	-	-	-	2	2	-	2	25	25	-	25
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	56	50	-	56	240	240	-	240
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	13	13	-	13	-	-	-	-
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	11	11	-	11	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les expositions figurant dans ce tableau sont pondérées en fonction du risque en vertu du cadre du risque de marché.

(2) Comprend des placements directs dans CARDS II Trust.

(3) Comprend des placements directs dans des fonds multicédants soutenus par la CIBC.

TITR2 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

T2/25												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	1	1	-	1	7	6	-	7	518	518	-	518
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	3	2	-	3	480	480	-	480
3 cartes de crédit	1	1	-	1	-	-	-	-	20	20	-	20
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	4	4	-	4	18	18	-	18
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

T1/25												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur			
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total
1 Prêts de détail (total) – dont	5	5	-	5	25	22	-	25	561	561	-	561
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	6	5	-	6	489	489	-	489
3 cartes de crédit	5	5	-	5	1	1	-	1	17	17	-	17
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	18	16	-	18	55	55	-	55
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 75.

TITR3 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

T1/26																
a Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)						b Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				c APR (par approche réglementaire)				d Exigences de fonds propres après plafonnement		
e f g h i j k l m n o p q																
r s t u v w x y z																
aa ab ac ad ae af ag ah ai aj ak al am an ao ap aq ar as at au av aw ax ay az																
ba bb bc bd be bf bg bh bi bj bk bl bm bn bo bp bq br bs bt bu bv bw bx by bz																
ca cb cc cd ce cf cg ch ci cj ck cl cm cn co cp cq cr cs ct cu cv cw cx cy cz																
da db dc dd de df dg dh di dj dk dl dm dn do dp dq dr ds dt du dv dw dx dy dz																
ea eb ec ed ee ef eg eh ei ej ek el em en eo ep eq er es et eu ev ew ex ey ez																
fa fb fc fd fe ff fg fh fi fj fk fl fm fn fo fp fq fr fs ft fu fv fw fx fy fz																
ga gb gc gd ge gf gg gh gi gj gk gl gm gn go gp gq gr gs gt gu gv gw gx gy gz																
ha hb hc hd he hf hg hh hi hj hk hl hm hn ho hp hq hr hs ht hu hv hw hx hy hz																
ia ib ic id ie if ig ih ii ij ik il im in io ip iq ir is it iu iv iw ix iy iz																
ja jb jc jd je jf jg jh ji jj jk jl jm jn jo jp jq jr js jt ju jv jw jx jy jz																
ka kb kc kd ke kf kg kh ki kj kk kl km kn ko kp kq kr ks kt ku kv kw kx ky kz																
la lb lc ld le lf lg lh li lj lk ll lm ln lo lp lq lr ls lt lu lv lw lx ly lz																
ma mb mc md me mf mg mh mi mj mk ml mm mn mo mp mq mr ms mt mu mv mw mx my mz																
na nb nc nd ne nf ng nh ni nj nk nl nm nn no np nq nr ns nt nu nv nw nx ny nz																
oa ob oc od oe of og oh oi oj ok ol om on oo op oq or os ot ou ov ow ox oy oz																
pa pb pc pd pe pf pg ph pi pj pk pl pm pn po pp pq pr ps pt pu pv pw px py pz																
qa qb qc qd qe qf qg qh qi qj qk ql qm qn qo qp qq qr qs qt qu qv qw qx qy qz																
ra rb rc rd re rf rg rh ri rj rk rl rm rn ro rp rq rr rs rt ru rv rw rx ry rz																
sa sb sc sd se sf sg sh si sj sk sl sm sn so sp sq sr ss st su sv sw sx sy sz																
ta tb tc td te tf tg th ti tj tk tl tm tn to tp tq tr ts tt tu tv tw tx ty tz																
ua ub uc ud ue uf ug uh ui uj uk ul um un uo up uq ur us ut uu uv uw ux uy uz																
va vb vc vd ve vf vg vh vi vj vk vl vm vn vo vp vq vr vs vt vu vv vw vx vy vz																
wa wb wc wd we wf wg wh wi wj wk wl wm wn wo wp wq wr ws wt wu wv ww wx wy wz																
xa xb xc xd xe xf xg xh xi xj xk xl xm xn xo xp xq xr xs xt xu xv xw xx xy xz																
ya yb yc yd ye yf yg yh yi yj yk yl ym yn yo yp yq yr ys yt yu yv yw yx yy yz																
za zb zc zd ze zf zg zh zi zj zk zl zm zn zo zp zq zr zs zt zu zv zw zx zy zz																

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

T4/25																																																																			
a						b				c				d			e			f				g				h				i				j				k				l				m				n				o				p				q			
Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)						Valeurs des expositions (par approche réglementaire)												APR (par approche réglementaire)								Exigences de fonds propres après plafonnement																																									
						>20 % à				>50 % à				>100 % à <								Approche NE (y compris NI approche EI)				AS				1 250%				Approche NE (y compris NI approche EI)				AS				1 250%				Approche NE (y compris NI approche EI)				AS				1 250%													
						≤20% 50%				100%				1 250%				1 250%																																																	
1	Expositions totales					42 353	1 419	212	12	56	13 528	30 524	-	-	2 726	3 693	-	-	218	296	-	-																																													
2	Titrisations classiques					28 881	1 419	212	12	-	-	30 524	-	-	-	3 693	-	-	-	296	-	-																																													
3	dont la titrisation					28 881	1 419	212	12	-	-	30 524	-	-	-	3 693	-	-	-	296	-	-																																													
4	dont de détail sous-jacent					25 105	944	37	2	-	-	26 088	-	-	-	2 981	-	-	-	239	-	-																																													
5	dont STC					23 870	944	37	2	-	-	24 853	-	-	-	2 794	-	-	-	224	-	-																																													
6	dont de gros					3 776	475	175	10	-	-	4 436	-	-	-	712	-	-	-	57	-	-																																													
7	dont STC					3 553	348	175	10	-	-	4 086	-	-	-	633	-	-	-	51	-	-																																													
8	dont la retitrisation					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																																													
9	Titrisations synthétiques					13 472	-	-	-	56	13 528	-	-	-	2 726	-	-	-	218	-	-	-																																													
10	dont la titrisation					13 472	-	-	-	56	13 528	-	-	-	2 726	-	-	-	218	-	-	-																																													
11	dont de détail sous-jacent					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																																													
12	dont de gros					13 472	-	-	-	56	13 528	-	-	-	2 726	-	-	-	218	-	-	-																																													
13	dont la retitrisation					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-																																													

TITR3 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T3/25																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions					Valeurs des expositions				APR (par approche réglementaire)			Exigences de fonds				
		(par fourchette de pondération des risques)					(par approche réglementaire)							propres après plafonnement				
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %
1	Expositions totales	42 429	1 266	45	11	56	13 824	29 983	-	-	2 762	3 508	-	-	221	280	-	-
2	Titrisations classiques	28 661	1 266	45	11	-	-	29 983	-	-	-	3 508	-	-	-	280	-	-
3	dont la titrisation	28 661	1 266	45	11	-	-	29 983	-	-	-	3 508	-	-	-	280	-	-
4	dont de détail sous-jacent	24 920	779	37	2	-	-	25 738	-	-	-	2 906	-	-	-	232	-	-
5	dont STC	23 692	779	37	2	-	-	24 510	-	-	-	2 717	-	-	-	217	-	-
6	dont de gros	3 741	487	8	9	-	-	4 245	-	-	-	602	-	-	-	48	-	-
7	dont STC	3 525	378	8	9	-	-	3 920	-	-	-	529	-	-	-	42	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	13 768	-	-	-	56	13 824	-	-	-	2 762	-	-	-	221	-	-	-
10	dont la titrisation	13 768	-	-	-	56	13 824	-	-	-	2 762	-	-	-	221	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	13 768	-	-	-	56	13 824	-	-	-	2 762	-	-	-	221	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

T2/25																
a b c d e Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)						f g h i Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				j k l m APR (par approche réglementaire)				n o p q Exigences de fonds propres après plafonnement		
≤20 % ≤20																

TITR3 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/25																					
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j		k	l	m	n			o	p	q
		Valeurs des expositions					Valeurs des expositions					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds						
		(par fourchette de pondération des risques)					(par approche réglementaire)										propres après plafonnement						
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS	1 250 %	
1	Expositions totales	37 955	1 113	50	2	59	14 552	24 627	-	-	2 905	2 838	-	-	232	227	-	-					
2	Titrisations classiques	23 462	1 113	50	2	-	-	24 627	-	-	-	2 838	-	-	-	227	-	-					
3	dont la titrisation	23 462	1 113	50	2	-	-	24 627	-	-	-	2 838	-	-	-	227	-	-					
4	dont de détail sous-jacent	19 391	582	31	2	-	-	20 006	-	-	-	2 195	-	-	-	176	-	-					
5	dont STC	18 356	582	31	2	-	-	18 971	-	-	-	2 037	-	-	-	163	-	-					
6	dont de gros	4 071	531	19	-	-	-	4 621	-	-	-	643	-	-	-	51	-	-					
7	dont STC	3 932	413	19	-	-	-	4 364	-	-	-	585	-	-	-	47	-	-					
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
9	Titrisations synthétiques	14 493	-	-	-	59	14 552	-	-	-	2 905	-	-	-	232	-	-	-					
10	dont la titrisation	14 493	-	-	-	59	14 552	-	-	-	2 905	-	-	-	232	-	-	-					
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
12	dont de gros	14 493	-	-	-	59	14 552	-	-	-	2 905	-	-	-	232	-	-	-					
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					

TITR4 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/26																						
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j			k	l	m	n			o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds propres après plafonnement							
		≤20 %		>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %					
1	Expositions totales	22 628	2 460	19	60	-	-	3 456	21 711	-	-	891	3 592	-	-	71	287	-						
2	Titrisations classiques	22 628	2 460	-	60	-	-	3 437	21 711	-	-	872	3 592	-	-	69	287	-						
3	dont la titrisation	22 628	2 460	-	60	-	-	3 437	21 711	-	-	872	3 592	-	-	69	287	-						
4	dont de détail sous-jacent	50	69	-	60	-	-	110	69	-	-	93	15	-	-	7	1	-						
5	dont STC	50	69	-	-	-	-	50	69	-	-	5	15	-	-	-	1	-						
6	dont de gros	22 578	2 391	-	-	-	-	3 327	21 642	-	-	779	3 577	-	-	62	286	-						
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
9	Titrisations synthétiques	-	-	19	-	-	-	19	-	-	-	19	-	-	-	2	-	-						
10	dont la titrisation	-	-	19	-	-	-	19	-	-	-	19	-	-	-	2	-	-						
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
12	dont de gros	-	-	19	-	-	-	19	-	-	-	19	-	-	-	2	-	-						
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

		T4/25																						
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j			k	l	m	n			o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds propres après plafonnement							
		>20 % à ≤20 %		>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS 1 250 %	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS 1 250 %	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS 1 250 %	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS 1 250 %						
1	Expositions totales	21 936	3 947	296	53	-	-	4 249	21 983	-	-	1 169	4 016	-	-	93	321	-						
2	Titrisations classiques	21 936	3 947	278	53	-	-	4 231	21 983	-	-	1 151	4 016	-	-	92	321	-						
3	dont la titrisation	21 936	3 947	278	53	-	-	4 231	21 983	-	-	1 151	4 016	-	-	92	321	-						
4	dont de détail sous-jacent	127	-	-	53	-	-	103	77	-	-	83	13	-	-	7	1	-						
5	dont STC	127	-	-	-	-	-	50	77	-	-	5	13	-	-	-	1	-						
6	dont de gros	21 809	3 947	278	-	-	-	4 128	21 906	-	-	1 068	4 003	-	-	85	320	-						
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
9	Titrisations synthétiques	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	1	-	-						
10	dont la titrisation	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	1	-	-						
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
12	dont de gros	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	1	-	-						
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						

TITR4 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T3/25																						
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j			k	l	m	n			o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)			APR (par approche réglementaire)			Exigences de fonds propres après plafonnement											
		>20 % à ≤20 %		>50 % à 50 %	>100 % à 100 %	>125 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)	AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)
1	Expositions totales	19 801	3 509	148	171	-	-	3 718	19 911	-	-	982	3 744	-	-	79	300	-						
2	Titrisations classiques	19 801	3 509	130	171	-	-	3 700	19 911	-	-	964	3 744	-	-	78	300	-						
3	dont la titrisation	19 801	3 509	130	171	-	-	3 700	19 911	-	-	964	3 744	-	-	78	300	-						
4	dont de détail sous-jacent	133	-	-	53	-	-	103	83	-	-	82	12	-	-	7	1	-						
5	dont STC	133	-	-	-	-	-	50	83	-	-	5	12	-	-	-	1	-						
6	dont de gros	19 668	3 509	130	118	-	-	3 597	19 828	-	-	882	3 732	-	-	71	299	-						
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
9	Titrisations synthétiques	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	1	-	-						
10	dont la titrisation	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	1	-	-						
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
12	dont de gros	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	1	-	-						
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						

TITR4 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (suite)

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)		T1/25																						
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j			k	l	m	n			o	p	q
		Valeurs des expositions					Valeurs des expositions			Valeurs des expositions			Valeurs des expositions			Valeurs des expositions			Exigences de fonds			Exigences de fonds		
		(par fourchette de pondération des risques)					(par approche réglementaire)			(par approche réglementaire)			(par approche réglementaire)			(par approche réglementaire)			propres après plafonnement			propres après plafonnement		
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)		AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)		AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)		AS 1 250 %	Approche NI	Approche NE (y compris approche EI)		AS 1 250 %		
1	Expositions totales	15 714	1 251	1 208	47	-	-	2 027	16 193	-	-	479	3 337	-	-	39	267	-						
2	Titrisations classiques	15 714	1 251	1 186	47	-	-	2 005	16 193	-	-	457	3 337	-	-	37	267	-						
3	dont la titrisation	15 714	1 251	1 186	47	-	-	2 005	16 193	-	-	457	3 337	-	-	37	267	-						
4	dont de détail sous-jacent	155	-	-	47	-	-	97	105	-	-	75	10	-	-	6	1	-						
5	dont STC	155	-	-	-	-	-	50	105	-	-	5	10	-	-	-	1	-						
6	dont de gros	15 559	1 251	1 186	-	-	-	1 908	16 088	-	-	382	3 327	-	-	31	266	-						
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
9	Titrisations synthétiques	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	2	-	-						
10	dont la titrisation	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	2	-	-						
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
12	dont de gros	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	2	-	-						
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						

RM1 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'AS ⁽¹⁾

(\$ millions)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	a	b	c	d	e
	Exigence de fonds propres selon l'approche standard				
1 Risque de taux d'intérêt global	328	229	192	89	217
2 Risque lié aux actions	202	122	135	186	119
3 Risque lié aux marchandises	70	87	104	95	135
4 Risque de change	77	111	98	68	109
5 Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	180	148	162	174	174
6 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	8	6	7	2	4
7 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-	-	-	-	-
8 Risque lié aux crypto-actifs (groupe 2a)	3	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
9 Risque de défaut – Hors titrisation ⁽²⁾	27	107	71	88	85
10 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	15	12	18	5	10
11 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-	-	-	-	-
12 Majoration pour risque résiduel	156	157	119	121	111
13 Total	1 066	979	906	828	964

(1) L'augmentation des fonds propres à l'égard du risque de marché au T1/26 par rapport à ceux du T4/25 est principalement attribuable à la hausse de l'exposition aux risques de taux d'intérêt, liés aux actions et d'écart de rendement – hors titrisation, contrebalancée en partie par une diminution de l'exposition aux risques de défaut, de change et liés aux produits de base.

(2) L'incidence au T1/26 comprend les changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur.

s. o. Sans objet.

REC1 : FORMULE RÉDUITE DE L'APPROCHE DE BASE À L'ÉGARD DU RISQUE LIÉ AU REC (AB-REC) ⁽¹⁾⁽²⁾

(\$ millions)	T1/26		T4/25		T3/25		T2/25		T1/25	
	a	b Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a	b Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a	b Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a	b Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a	b Exigences de fonds propres selon l'AB-REC
1 Agrégation des composantes systématiques du risque lié au REC	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		296	
2 Agrégation des composantes idiosyncrasiques du risque lié au REC	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		81	
3 Total		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		107

- (1) Depuis le T2/25, la CIBC utilise la formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC2) pour les tranches de compensation détachées, qui étaient précédemment présentées à la formule réduite de l'Approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC1).
- (2) La CIBC utilise des dérivés et des instruments de trésorerie pour couvrir son exposition aux REC. Ces instruments comprennent les dérivés sur indices de crédit, ainsi que les dérivés sur les catégories d'actifs sous-jacents, auxquelles notre exposition aux REC est attribuable, comme les swaps de taux d'intérêt.
- s. o. Sans objet.

REC2 : FORMULE COMPLÈTE DE L'APPROCHE DE BASE À L'ÉGARD DU RISQUE LIÉ AU REC ⁽¹⁾⁽²⁾

(\$ millions)	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	a Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a Exigences de fonds propres selon l'AB-REC	a Exigences de fonds propres selon l'AB-REC
1 K réduite	169	145	164	152	s. o.
2 K couverte	169	145	164	152	s. o.
3 Total ⁽³⁾	110	95	107	99	s. o.

- (1) Depuis le T2/25, la CIBC utilise la formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC2) pour les tranches de compensation détachées, qui étaient précédemment présentées à la formule réduite de l'Approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC1).
- (2) La CIBC utilise des dérivés et des instruments de trésorerie pour couvrir son exposition aux REC. Ces instruments comprennent les dérivés sur indices de crédit, ainsi que les dérivés sur les catégories d'actifs sous-jacents, auxquelles notre exposition aux REC est attribuable, comme les swaps de taux d'intérêt.
- (3) Le total des fonds propres pour les REC est déterminé d'après la formule recommandée dans la ligne directrice NFP.
- s. o. Sans objet.

REC3 : APPROCHE STANDARD POUR LE REC (AS-REC)

(\$ millions)	T1/26		T4/25		T3/25		T2/25		T1/25	
	a Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	b Nombre de contreparties	a Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	b Nombre de contreparties	a Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	b Nombre de contreparties	a Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	b Nombre de contreparties	a Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	b Nombre de contreparties
1 Risque de taux d'intérêt	11		13		12		11		8	
2 Risque de change	22		19		19		22		27	
3 Risque lié aux écarts de taux de référence	-		-		-		-		-	
4 Risque lié aux actions	3		1		2		9		1	
5 Risque lié aux marchandises	11		15		15		18		5	
6 Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	110		102		98		152		139	
7 Total	157	5 782	150	5 730	146	5 725	212	5 471	180	5 294

REC4 : ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE (APR) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE LIÉ AU REC SELON L'AS-REC ⁽¹⁾

(\$ millions)	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
	a	a	a	a	a
1 Total des APR au titre du risque lié au REC à la fin du trimestre précédent	3 057	3 166	3 882	3 588	3 381
2 Total des APR au titre du REC à la fin de la période de déclaration	3 341	3 057	3 166	3 882	3 588

- (1) La hausse des fonds propres pour les REC au T1/26 comparativement à ceux du T4/25 s'explique essentiellement par les facteurs du marché et les nouvelles négociations.

CAE1 : EXPOSITIONS SUR CRYPTO-ACTIFS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES APPLICABLES AUX BISI QUI UTILISENT L'APPROCHE GLOBALE

(\$ millions)

		T1/26						
		a	b	c	d	e	f	g
		Risque de crédit			Risque de marché			
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	Déduction de fonds propres
1	Groupe 1a	-	-	-	-	-		
2	Groupe 1b	-	-	-	-	-		
3	Groupe 2a			-	63	63	3	-
3a	dont : crypto-actif – Bitcoin ⁽¹⁾			-	63	63	3	-
3b	dont : crypto-actif – Ethereum			-	-	-	-	-
4	Groupe 2b				1	1		1
4a	dont : crypto-actif – Autres				1	1		1
5	Total	-	-	-	64	64	3	1

(1) Comprend les dérivés réglés en espèces dont le rendement est indexé sur le rendement du bitcoin et d'autres expositions directes et indirectes, y compris les instruments financiers dont le rendement est indexé sur celui de crypto-actifs, comme des fonds négociés en bourse (FNB), et des sociétés qui investissent dans des crypto-actifs.

CAE2 : CLASSIFICATION COMPTABLE DES CRYPTO-ACTIFS ET DES CRYPTO-PASSIFS

(\$ millions)

		T1/26						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation réglementaire	Approche globale				
				Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b	Approche simplifiée
Actifs								
1	Encaisse	-	-	-	-	-	-	-
2	Actifs financiers ⁽¹⁾	15	15	-	-	15	-	-
	dont : Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	10	10	-	-	10	-	-
	dont : Dérivés	5	5	-	-	5	-	-
3	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
4	Total des actifs	15	15	-	-	15	-	-
Passifs								
5	Passifs financiers ⁽¹⁾	33	33	-	-	33	-	-
	dont : Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	5	5	-	-	5	-	-
	dont : Dérivés	28	28	-	-	28	-	-
6	Total des passifs	33	33	-	-	33	-	-

(1) Excluent les valeurs comptables liées aux crypto-actifs qui sont présentés dans les expositions du groupe 2a ou 2b du tableau CAE1 en raison de l'exigence de transparence, puisque la juste valeur de la totalité du FNB ou de l'indice dans lequel les crypto-actifs sont compris qui doit leur être attribuée n'est pas significative.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT (ECD ⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	T1/26			T4/25			T3/25			T2/25			T1/25		
	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	AS	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	AS	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	AS	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	AS	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	AS
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements															
Prêts aux entreprises															
Montants utilisés	150 531	62 459	7 130	146 970	59 442	7 218	143 821	58 510	6 922	140 494	54 774	6 971	139 781	55 057	7 248
Engagements non utilisés	32 308	25 733	980	32 106	26 596	969	30 351	25 783	971	29 896	24 355	832	29 777	23 787	947
Transactions assimilées à des mises en pension	2 825	448 802	-	2 093	333 653	-	1 978	364 969	1	2 179	363 626	-	1 680	358 191	1
Divers – hors bilan	7 943	6 899	283	7 830	6 829	381	7 859	6 144	360	7 394	6 263	410	7 555	6 578	409
Dérivés de gré à gré	3 195	10 175	149	3 265	10 316	136	2 866	9 656	125	3 337	8 952	125	2 447	9 392	137
	196 802	554 068	8 542	192 264	436 836	8 704	186 875	465 062	8 379	183 300	457 970	8 338	181 240	453 005	8 742
Prêts aux entités souveraines															
Montants utilisés	188 669	-	8 963	188 329	-	8 728	197 421	-	8 305	192 523	44	8 424	192 363	43	8 310
Engagements non utilisés	8 578	-	287	8 386	-	297	8 487	-	243	8 484	1	227	8 281	3	181
Transactions assimilées à des mises en pension	64 532	-	-	55 556	-	-	57 956	113	-	52 850	66	-	68 379	174	-
Divers – hors bilan	1 968	-	172	1 906	-	143	1 779	-	130	1 816	3	126	1 598	1	144
Dérivés de gré à gré	2 618	9	-	2 400	16	-	2 324	13	-	2 410	4	-	3 025	16	-
	266 365	9	9 422	256 577	16	9 168	267 967	126	8 678	258 083	118	8 777	273 646	237	8 635
Prêts aux banques															
Montants utilisés	2 547	9 235	1 171	2 434	9 230	1 066	3 817	8 371	1 169	5 625	8 356	1 390	4 902	8 537	1 250
Engagements non utilisés	-	1 033	-	-	841	-	-	908	-	-	653	-	-	529	-
Transactions assimilées à des mises en pension	-	85 600	-	-	71 881	-	-	81 642	-	-	57 091	-	-	53 038	-
Divers – hors bilan	-	4 207	-	-	3 529	-	18	3 190	-	21	2 545	-	19	2 314	-
Dérivés de gré à gré	459	6 923	-	256	6 561	-	142	6 099	-	230	5 758	-	83	5 764	-
	3 006	106 998	1 171	2 690	92 042	1 066	3 977	100 210	1 169	5 876	74 403	1 390	5 004	70 182	1 250
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	466 173	661 075	19 135	451 531	528 894	18 938	458 819	565 398	18 226	447 259	532 491	18 505	459 890	523 424	18 627
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	63 015	512 986	-	53 302	384 299	-	55 340	425 765	-	51 462	402 489	-	64 010	391 191	-
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	403 158	148 089	19 135	398 229	144 595	18 938	403 479	139 633	18 226	395 797	130 002	18 505	395 880	132 233	18 627
Portefeuilles de détail															
Prêts personnels garantis par un bien immobilier															
Montants utilisés	294 900	1 497	3 021	294 081	1 445	3 087	293 177	1 398	3 007	290 746	1 355	2 973	289 875	1 343	3 166
Engagements non utilisés	38 155	-	-	37 986	-	-	38 218	-	-	37 930	-	-	36 407	-	-
	333 055	1 497	3 021	332 067	1 445	3 087	331 395	1 398	3 007	328 676	1 355	2 973	326 282	1 343	3 166
Prêts de détail renouvelables admissibles															
Montants utilisés	24 567	-	2 866	24 157	-	2 870	23 163	-	2 701	24 263	-	3 175	23 608	-	3 030
Engagements non utilisés	72 123	-	4 335	70 592	-	4 226	68 505	-	4 184	67 615	-	4 128	66 972	-	4 137
Divers – hors bilan	424	-	109	451	-	120	441	-	123	448	-	124	417	-	117
	97 114	-	7 310	95 200	-	7 216	92 109	-	7 008	92 326	-	7 427	90 997	-	7 284
Autres prêts de détail															
Montants utilisés	15 936	-	859	15 857	-	873	15 472	-	849	15 308	-	831	15 167	-	893
Engagements non utilisés	3 776	-	-	3 767	-	-	3 533	-	-	3 519	-	-	3 564	-	1
Divers – hors bilan	5	-	-	7	-	-	4	-	-	6	-	-	4	-	-
	19 717	-	859	19 631	-	873	19 009	-	849	18 833	-	831	18 735	-	894
Prêts de détail aux PME															
Montants utilisés	2 839	-	-	2 887	-	-	2 967	-	-	3 052	-	-	3 104	-	-
Engagements non utilisés	1 127	-	-	1 143	-	-	1 190	-	-	1 191	-	-	1 218	-	-
Divers – hors bilan	25	-	-	25	-	-	26	-	-	27	-	-	26	-	-
	3 991	-	-	4 055	-	-	4 183	-	-	4 270	-	-	4 348	-	-
Total des portefeuilles de détail	453 877	1 497	11 190	450 953	1 445	11 176	446 696	1 398	10 864	444 105	1 355	11 231	440 362	1 343	11 344
Expositions de titrisation ⁽³⁾	42 000	-	29 291	40 180	-	30 105	38 654	-	28 785	35 564	-	24 013	35 927	-	21 475
Expositions brutes au risque de crédit ⁽⁴⁾	962 050	662 572	59 616	942 664	530 339	60 219	944 169	566 796	57 875	926 928	533 846	53 749	936 179	524 767	51 446
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	63 015	512 986	-	53 302	384 299	-	55 340	425 765	-	51 462	402 489	-	64 010	391 191	-
Expositions nettes au risque de crédit ⁽⁴⁾	899 035	149 586	59 616	889 362	146 040	60 219	888 829	141 031	57 875	875 466	131 357	53 749	872 169	133 576	51 446

(1) Expositions brutes au risque de crédit nettes des accords généraux de compensation des dérivés et des REC, mais avant la provision pour pertes sur créances et l'ARC selon les approches NI.

(2) Comprend les expositions assujetties à l'approche de classement prudentiel.

(3) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'AS ou à l'approche NI. L'approche NE, qui comprend l'approche EI, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'AS.

(4) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CC admissibles, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

Entreprises et gouvernements

Canada

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
Montants utilisés	194 877	190 240	193 217	189 065	184 924
Engagements non utilisés	37 171	36 642	35 329	35 540	35 273
Transactions assimilées à des mises en pension	5 898	6 161	6 348	5 395	7 052
Divers – hors bilan	10 223	9 876	9 472	9 347	9 078
Dérivés de gré à gré	13 171	13 406	12 524	12 099	13 334
	261 340	256 325	256 890	251 446	249 661

États-Unis

Montants utilisés	179 656	180 725	184 067	180 224	183 071
Engagements non utilisés	22 837	23 140	22 543	20 998	20 805
Transactions assimilées à des mises en pension	8 509	9 069	9 160	7 993	9 140
Divers – hors bilan	7 989	7 663	7 022	6 446	6 710
Dérivés de gré à gré	5 137	4 620	4 303	4 290	3 498
	224 128	225 217	227 095	219 951	223 224

Europe

Montants utilisés	24 980	21 839	21 576	19 795	18 370
Engagements non utilisés	5 344	5 683	5 135	4 531	4 143
Transactions assimilées à des mises en pension	6 190	4 935	4 973	4 552	4 287
Divers – hors bilan	1 653	1 545	1 503	1 438	1 430
Dérivés de gré à gré	2 951	2 808	2 596	2 316	2 330
	41 118	36 810	35 783	32 632	30 560

Autres pays

Montants utilisés	13 928	13 601	13 080	12 732	14 318
Engagements non utilisés	2 300	2 464	2 522	2 320	2 156
Transactions assimilées à des mises en pension	5 161	5 417	5 072	3 921	5 782
Divers – hors bilan	1 152	1 010	993	811	847
Dérivés de gré à gré	2 120	1 980	1 677	1 986	1 565
	24 661	24 472	23 344	21 770	24 668

Total entreprises et gouvernements

	551 247	542 824	543 112	525 799	528 113
--	---------	---------	---------	---------	---------

(1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard. La quasi-totalité de nos expositions de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.

(2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					
Prêts aux entreprises					
Moins de 1 an ⁽²⁾	126 340	122 507	120 772	118 969	121 733
1 an à 3 ans	113 619	113 303	110 380	109 686	110 587
3 ans à 5 ans	72 302	71 005	64 992	58 978	56 091
Plus de 5 ans	1 538	1 535	1 288	1 550	1 284
	313 799	308 350	297 432	289 183	289 695
Prêts aux entités souveraines					
Moins de 1 an ⁽²⁾	81 354	84 471	100 220	99 093	101 354
1 an à 3 ans	50 966	47 177	42 066	36 890	37 709
3 ans à 5 ans	73 144	72 997	71 705	72 098	71 466
Plus de 5 ans	603	606	559	706	792
	206 067	205 251	214 550	208 787	211 321
Prêts aux banques					
Moins de 1 an ⁽²⁾	21 403	21 592	21 960	16 717	16 734
1 an à 3 ans	6 410	4 810	5 770	7 528	6 940
3 ans à 5 ans	3 314	2 545	3 127	3 301	3 154
Plus de 5 ans	254	276	273	283	269
	31 381	29 223	31 130	27 829	27 097
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	551 247	542 824	543 112	525 799	528 113
Portefeuilles de détail					
Prêts personnels garantis par un bien immobilier					
Moins de 1 an ⁽²⁾	130 318	133 171	132 775	124 895	120 843
1 an à 3 ans	172 097	172 381	172 642	182 164	188 697
3 ans à 5 ans	31 429	27 196	26 511	22 019	17 066
Plus de 5 ans	708	764	865	953	1 019
	334 552	333 512	332 793	330 031	327 625
Prêts de détail renouvelables admissibles					
Moins de 1 an ⁽²⁾	97 114	95 200	92 109	92 326	90 997
	97 114	95 200	92 109	92 326	90 997
Autres prêts de détail					
Moins de 1 an ⁽²⁾	10 487	10 447	9 986	9 974	9 946
1 an à 3 ans	1 143	1 111	1 102	1 077	1 048
3 ans à 5 ans	3 109	3 145	3 113	3 022	2 977
Plus de 5 ans	4 978	4 928	4 808	4 760	4 764
	19 717	19 631	19 009	18 833	18 735
Prêts de détail aux PME					
Moins de 1 an ⁽²⁾	359	347	342	338	337
1 an à 3 ans	2 191	2 213	2 298	2 321	2 348
3 ans à 5 ans	1 441	1 495	1 543	1 611	1 663
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-
	3 991	4 055	4 183	4 270	4 348
Total des portefeuilles de détail	455 374	452 398	448 094	445 460	441 705
Total des expositions au risque de crédit	1 006 621	995 222	991 206	971 259	969 818

(1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard.

(2) Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)	T1/26			T1/26	T4/25	T3/25	T2/25	T1/25	
	Coût de remplacement actuel ⁽¹⁾			Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque				
	Négociation	Gestion de l'actif et du passif	Total						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1	2	3	7	2	15	4	4	9
Swaps	1 207	130	1 337	3 672	897	1 047	878	1 019	772
Options achetées	32	14	46	151	55	45	34	60	32
Options vendues	5	17	22	42	11	14	10	7	10
	1 245	163	1 408	3 872	965	1 121	926	1 090	823
Dérivés négociés en Bourse	1	-	1	83	3	3	2	4	2
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 246	163	1 409	3 955	968	1 124	928	1 094	825
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrats à terme de gré à gré	2 211	204	2 415	5 466	1 731	2 019	1 759	1 617	1 833
Swaps	671	596	1 267	3 228	640	560	543	557	444
Options achetées	185	2	187	413	108	147	130	146	281
Options vendues	69	2	71	188	62	77	76	95	86
	3 136	804	3 940	9 295	2 541	2 803	2 508	2 415	2 644
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	2 430	82	68	28	23	22
Total des dérivés de change	3 136	804	3 940	11 725	2 623	2 871	2 536	2 438	2 666
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur défaillance – protection souscrite	2	-	2	153	14	16	15	15	13
Swaps sur défaillance – protection vendue	-	-	-	50	10	4	4	4	4
	2	-	2	203	24	20	19	19	17
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	521	210	731	6 598	1 495	1 338	1 329	1 150	1 223
Dérivés négociés en Bourse	457	-	457	3 662	126	155	161	119	167
	978	210	1 188	10 260	1 621	1 493	1 490	1 269	1 390
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises									
Dérivés de gré à gré	3 159	54	3 213	3 955	1 639	1 540	1 435	1 588	1 200
Dérivés négociés en Bourse	22	-	22	2 972	125	104	110	106	85
	3 181	54	3 235	6 927	1 764	1 644	1 545	1 694	1 285
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					510	534	429	401	426
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC					3 341	3 057	3 166	3 882	3 588
Total des dérivés	8 543	1 231	9 774	33 070	10 851	10 743	10 113	10 797	10 197

(1) Le coût de remplacement actuel reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.

(2) Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'exposition positive attendue effective par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC est calculée comme la somme du coût de remplacement et de l'exposition future éventuelle, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – CONTRÔLES *EX-POST* ⁽¹⁾⁽²⁾

	T1/26						T4/25					
	PD moyenne prévue %	Taux de défaut réel % ⁽³⁾	PCD moyenne prévue %	PCD réelle %	ECD prévue %	ECD réelle %	PD moyenne prévue %	Taux de défaut réel % ⁽³⁾	PCD moyenne prévue %	PCD réelle %	ECD prévue %	ECD réelle %
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁽⁴⁾												
Prêts aux entreprises	2,54	2,71	42,97	32,70	69,91	76,14	2,59	2,24	43,34	34,68	71,11	78,33
Prêts aux entités souveraines	0,88	-	-	-	96,28	-	0,88	-	-	-	96,13	-
Prêts aux banques	0,11	-	s. o.	s. o.	94,15	-	0,09	-	s. o.	s. o.	92,49	-
Portefeuilles de détail ⁽⁵⁾												
Prêts personnels garantis par un bien immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,57	0,48	18,27	9,64	s. o.	s. o.	0,55	0,46	17,67	7,92	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,75	0,59	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,75	0,61	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,33	0,20	37,25	9,42	96,05	93,21	0,32	0,20	35,00	8,80	96,76	97,51
Prêts de détail renouvelables admissibles	1,20	1,03	87,97	85,51	103,39	103,44	1,19	1,02	88,19	86,20	103,17	103,03
Autres prêts de détail	2,33	2,00	68,42	63,21	103,95	90,58	2,26	1,97	68,83	62,82	93,96	92,09
Prêts de détail aux PME	2,84	1,82	57,73	21,68	92,66	86,65	2,91	1,91	64,83	29,09	87,64	77,66
	T3/25						T2/25					
	PD moyenne prévue %	Taux de défaut réel % ⁽³⁾	PCD moyenne prévue %	PCD réelle %	ECD prévue %	ECD réelle %	PD moyenne prévue %	Taux de défaut réel % ⁽³⁾	PCD moyenne prévue %	PCD réelle %	ECD prévue %	ECD réelle %
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁽⁴⁾												
Prêts aux entreprises	2,44	2,18	45,06	33,73	72,31	83,37	2,45	1,69	50,28	35,39	73,13	83,19
Prêts aux entités souveraines	0,83	-	-	-	96,69	-	0,92	-	-	-	95,92	-
Prêts aux banques	0,12	-	s. o.	s. o.	94,62	-	0,29	-	s. o.	s. o.	90,60	-
Portefeuilles de détail ⁽⁵⁾												
Prêts personnels garantis par un bien immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,54	0,46	17,69	4,53	s. o.	s. o.	0,52	0,45	18,21	6,74	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,76	0,61	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,74	0,63	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,33	0,22	32,43	10,35	96,01	94,71	0,33	0,23	34,92	7,20	94,89	99,50
Prêts de détail renouvelables admissibles	1,18	1,04	88,31	86,12	102,58	103,08	1,19	1,00	88,37	85,50	102,24	103,08
Autres prêts de détail	2,24	1,97	68,71	64,77	99,36	93,45	2,07	1,89	69,57	58,24	95,06	96,77
Prêts de détail aux PME	2,97	1,90	76,94	25,72	105,58	100,19	3,73	1,81	80,76	25,55	102,17	97,71

(1) Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle de notre Rapport annuel 2025.

(2) Comprend les montants des pertes de CIBC Bank USA sur 12 mois.

(3) Reflète le taux moyen de défaut pour la période de douze mois consécutifs.

(4) La PCD prévue est fondée sur les comptes en défaut. L'ECD prévue est déterminée à l'aide de tous les comptes. En ce qui concerne la PCD réelle, les paiements sont actualisés jusqu'à la date de défaut à l'aide des taux d'actualisation fondés sur le coût d'opportunité (le taux d'intérêt le plus élevé auquel nous pourrions accorder un prêt dans le portefeuille correspondant). L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que les facilités renouvelables.

(5) L'ECD prévue et l'ECD réelle sont fondées sur les comptes en défaut. La PCD réelle est déterminée en fonction des paiements reçus après défaut en ce qui a trait aux comptes en défaut depuis 24 mois à compter du mois initial du défaut, à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût d'opportunité. L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que des produits renouvelables (marges de crédit, cartes de crédit et facilités de découvert). Les informations concernant les portefeuilles de détail sont tirées de notre système interne de surveillance des paramètres, lequel couvre plus de 90 % des prêts de détail.

s. o. Sans objet.

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective sous réserve du respect des exigences minimales. Il n'est pas permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'exposition.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises le 23 septembre 2018 ou à une date ultérieure qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements pour lesquels l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Approche complète visant les opérations de financement par titres (OFT)

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les OFT qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'actif pondéré en fonction des risques (APR), conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et d'autres produits à recevoir déjà consentis à des clients.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et s'appuient sur les estimations prudentielles prescrites pour les autres composantes des risques, telles que la PCD et l'ECD. L'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique aux actions.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

Approche fondée sur les notations internes visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant d'un programme de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Expositions aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie dans les règlements du BSIF comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, expositions aux prêts sur cartes de crédit inutilisés, expositions de titrisation et opérations non réglées).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses d'un ralentissement de l'économie aux fins des fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires admissibles de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore d'événements externes.

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires pour tenir compte d'éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME pour lesquels l'acceptation et la gestion de compte s'appuient surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'approche standard (AS) ii) l'APR reflétant le risque de marché et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen de la PD, de la PCD ou de l'ECD et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'AS, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est fondé sur les exigences de fonds propres selon l'AS définies par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'AS.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds en appliquant un facteur d'ajustement indiqué par le BSIF aux exigences de fonds propres calculées selon l'AS. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon l'approche NI est ajoutée aux APR.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiducies ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Financement spécialisé

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objet (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts octroyés aux petites entreprises notés en vertu de cadre conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice sur les fonds propres. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les organismes de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments : i) l'indicateur économique, qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'AS (SEC-SA).

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Mesure de la CTAP divisée par les actifs pondérés en fonction du risque déterminée.

Capacité totale d'absorption des pertes

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessus) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.